Décision IG. 22/7

Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes

La 19^{ème} Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée, ci-après « Convention de Barcelone »,

Rappelant la Décision IG. 17/6 de la 15^e Réunion des Parties contractantes prévoyant « une Méditerranée saine avec des écosystèmes marins et côtiers productifs et biologiquement diversifiés au profit des générations présentes et futures » et la feuille de route en 7 étapes pour la mise en œuvre de l'Approche écosystémique, y compris sur la surveillance ;

Rappelant la Décision IG. 20/4 de la 17^e Réunion des Parties contractantes et la Décision IG. 21/3 de la 18^e Réunion des Parties contractantes sur l'Approche écosystémique;

Rappelant l'Article 12 de la Convention de Barcelone et les dispositions pertinentes de ses Protocoles tels que les Articles 8 et 13 du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre ; l'Article 5 du Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution en mer Méditerranée ; les Articles 3, 15 et 20 du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée et l'Article 16 du Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de Méditerranée ;

Ayant examiné les rapports des Groupes de correspondance sur la Surveillance et le bon état écologique et les cibles, ainsi que les Réunions du Groupe de coordination sur l'Approche écosystémique ;

Appréciant le soutien des donateurs et la contribution des organisations partenaires compétentes dans le développement du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et les Critères d'évaluation connexes ;

- 1. Adopte le Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et les Critères d'évaluation connexes (IMAP) tel que présenté en Annexe de la présente décision ;
- 2. Prend note des Orientations de surveillance et d'évaluation intégrées telles que présentes dans le document UNEP(DEPI)/MED IG.22/Inf.7 et demande au Secrétariat et aux Groupes de correspondance sur la surveillance de travailler au cours de la phase initiale d'IMAP sur son perfectionnement en particulier par rapport aux échelles d'évaluation, spécification et quantification des BEE et tout autre développement des indicateurs potentiels ;
- 3. *Prend en compte* les différentes capacités de surveillance des Parties contractantes et le besoin du renforcement des capacités et de l'assistance technique pour la mise en œuvre ;
- 4. *Exhorte* les Parties contractantes, avec le soutien du Secrétariat, à mettre à jour leurs programmes nationaux de surveillance à la lumière des nouveaux éléments de l'IMAP et de rendre compte régulièrement de la qualité des données sur une base annuelle ;
- 5. *Encourage* les Parties contractantes à réaliser, le cas échéant, des initiatives conjointes de surveillance à titre expérimental, afin d'échanger les meilleures pratiques, faire usage de méthodologies harmonisées et assurer la rentabilité ;
- 6. *Encourage* les Parties contractantes à soutenir et prendre part aux initiatives et projets régionaux menés par les organisations partenaires compétentes qui contribueront à la mise en œuvre de la Phase initiale de l'IMAP afin de renforcer les synergies stratégiques et opérationnelles régionales ;
- 7. *Demande* au Secrétariat de travailler davantage avec les organisations partenaires pertinentes, afin de renforcer le soutien technique dont les pays pourraient avoir besoin pour mettre en œuvre l'IMAP et pour intégrer à l'IMAP les objectifs écologiques qui ne sont pas encore inclus dans sa phase initiale.

UNEP(DEPI)MED IG.22/28 Page 464	
Annexe	
Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la critères d'évaluation conn	mer et des côtes méditerranéennes et exes

Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et critères d'évaluation connexes

I. Introduction

1. La surveillance et l'évaluation, fondées sur la connaissance scientifique de la mer et des côtes, sont le fondement essentiel à la gestion des activités humaines, afin de promouvoir l'usage durable des mers et des côtes et conserver les écosystèmes marins et assurer leur développement durable. Le Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et les critères d'évaluation connexes (IMAP) décrit la stratégie, les thèmes et les produits que les Parties contractantes à la Convention de Barcelone souhaitent fournir grâce à des coopérations au sein de la Convention de Barcelone PNUE/PAM, au cours du second cycle de mise en œuvre du processus d'approche écosystémique (processus EcAP), à savoir entre 2016 et 2021, afin d'évaluer le statut de la mer Méditerranée et de son littoral, comme base pour des mesures ultérieures et/ou renforcées.

Contexte

- 2. L'IMAP s'appuie sur les dispositions de surveillance et d'évaluation de la Convention de Barcelone et ses protocoles, les décisions antérieures des Parties contractantes liées à la surveillance et l'évaluation et sur le processus EcAP, y compris la décision IG. 21/3, ainsi que les discussions d'experts liées à cette décision telles que celles des Groupes de correspondance sur le Bon état écologique (COR GEST) et sur la surveillance (CORMON), ainsi que les 4e et 5e Groupes de coordination EcAP.
- 3. En outre, le développement de l'IMAP prend dûment en compte les programmes existants de surveillance et d'évaluation des Parties contractantes, ainsi que les pratiques des autres conventions Mers régionales et des autres organismes régionaux.

Échéancier

4. L'IMAP souhaite livrer ses objectifs entre 2016 et 2021, tels que décrits ci-dessus. Cependant, l'IMAP est d'abord présenté lors d'une phase initiale (en lien avec la décision IG. 21/3, entre 2016 et 2019), au cours de laquelle les programmes nationaux de surveillance et d'évaluation existants seront intégrés au regard de la structure et des principes de l'IMAP et basés sur les indicateurs communs convenus. En pratique, cela implique que les programmes nationaux de surveillance et d'évaluation existants seront révisés comme il convient afin que l'IMAP puisse être mis en œuvre de manière efficace au niveau national.

Au cours de cette phase initiale, les principaux résultats de l'IMAP incluront les définitions du BEE, l'affinement des critères d'évaluation et le développement de programmes de surveillance et d'évaluation intégrées au niveau national.

5. De plus, le Rapport sur la qualité de 2017 et le Rapport sur l'état de l'environnement et du développement de 2019 seront fondés sur la structure, les objectifs et les données collectées dans le cadre de l'IMAP. La validité de l'IMAP sera évaluée à la fin de chaque cycle EcAP de six ans. En outre, il devra être mis à jour et révisé à chaque fois que nécessaire, sur une base biennale, en s'appuyant sur les enseignements tirés de la mise en œuvre de l'IMAP et sur les nouveaux développements scientifiques et politiques.

II. Principes communs et structure de l'IMAP

1. Principes fondamentaux1 et structure globale de l'IMAP

6. Les principes fondamentaux guidant le développement de l'IMAP comprennent (i) l'adéquation, (ii) la coordination et la cohérence, (iii) l'architecture et l'interopérabilité des données fondées sur des paramètres communs, (iv) le concept de surveillance adaptative, (v) une approche basée sur le risque pour la surveillance et l'évaluation et (vi) le principe de précaution, de pair avec l'objectif général d'intégration.

De pair avec les principes fondamentaux exposés, les données et les informations sont rassemblées au moyen d'activités de surveillance intégrées au niveau national et partagées de manière à créer un fonds de données compatible, partagé et régional, utilisable par les Parties contractantes comme décrit au point 4.

- 7. Le système d'information IMAP assurera la mise en place du fonds régional de données basé sur les principes SEIS qui permettront la production de rapports d'évaluation des indicateurs communs, d'après les spécificités de surveillance et les données fournies, assurant la comparabilité au sein de la région méditerranéenne.
- 8. Conformément à ce qui précède, l'intégration est obtenue par l'IMAP à la fois au niveau de la surveillance, grâce à un système de surveillance intégré, suivant des principes communs et entrepris de manière coordonnée, et au niveau de l'évaluation, avec le but global d'évaluer l'état général de l'environnement marin et côtier.

2. Surveillance intégrée de l'IMAP

- 9. En s'appuyant sur des indicateurs communs, les critères de surveillance de l'IMAP se concentrent sur des paramètres indiquant l'état de l'environnement, la pression anthropique existante et son impact, ainsi que les progrès vers le bon état écologique (cibles et objectifs écologiques). La surveillance est effectuée de façon à ce que l'évaluation soit menée avec la confiance et la précision nécessaires.
- 10. L'IMAP conçoit la base établissant les modalités selon lesquelles les Parties contractantes devront définir et réaliser leurs programmes nationaux de surveillance intégrée, et travailler ensemble dans le cadre de la Convention de Barcelone PNUE/PAM afin de produire et mettre à jour un indicateur commun fondé sur les évaluations régionales de l'état de la mer et des côtes méditerranéennes.
- 11. Au cours de la phase initiale de l'IMAP (2016-2019), les Parties contractantes doivent :
 - Entre 2016 et 2017, mettre à jour leurs programmes d'évaluation existants afin de couvrir les domaines de l'IMAP, les indicateurs communs en lien avec l'IMAP, et, en se fondant sur les Orientations de surveillance et d'évaluation intégrées, les fiches descriptives de l'indicateur commun. Il a été observé qu'un certain nombre de Parties contractantes ont déjà développé des programmes nationaux de surveillance intégrée. ;
 - Continuer à établir des rapports fondés sur les programmes de surveillance nationaux existants jusqu'à ce qu'ils soient à jour au sein d'un programme national de surveillance intégrée ;
 - Suite à la mise à jour des programmes de surveillance existants, rendre compte des données de qualité respectant un modèle commun de rapport régional (voir le point 4);

¹ Des clarifications concernant les principes IMAP figurent dans le document d'orientations de surveillance intégrée du PNUE.

12. Au cours de la mise en œuvre nationale, les Parties contractantes sont encouragées à se coordonner entre elles afin d'utiliser les ressources de manière efficace. Les postes et activités partagés de surveillance ainsi que les données et les informations peuvent constituer des étapes dans ce sens.

3. Évaluation intégrée IMAP

- 13. Les produits d'évaluations IMAP, formulés par le Secrétariat du PNUE/PAM, y compris les documents d'évaluation de l'indicateur commun et les évaluations intégrées planifiées (Rapport sur la qualité 2017, Rapport sur l'état de l'environnement et du développement de 2019, Rapport sur l'état de l'environnement 2023) doivent principalement être basés sur les indicateurs communs et les données de surveillances fournie par les Parties contractantes.
- 14. Dans les domaines où il existe un manque de données et/ou de connaissances scientifiques, les produits d'évaluation peuvent aussi s'appuyer sur des éléments pertinents tels que des projets scientifiques, des expériences pilotes et des données comparables d'autres organisations régionales ; et au cas où ceux-ci ne seraient pas disponibles, sur la littérature scientifique. En outre, ils analyseront les tendances et les facteurs, et se fonderont sur les données socio-économiques existantes.
- 15. Les fiches descriptives d'évaluation de l'indicateur commun fournissent des informations sur l'état de l'environnement et des informations nécessaires à l'évaluation de la sévérité des problèmes environnementaux, ainsi que la distance le séparant des cibles EcAP, les objectifs écologiques et la description d'un bon état écologique (BEE). Les fiches descriptives d'évaluation de l'indicateur commun sont liées aux objectifs écologiques (OE) spécifiques et, ensemble, indiquent si le BEE lié à l'OE spécifique est accompli ou pas. Suivant le niveau d'évaluation de l'OE, l'évaluation intégrée concerne l'état de la mer Méditerranée et du littoral.
- 16. Le Rapport de qualité 2017 sera fondé sur les indicateurs communs et les fiches descriptives d'évaluation de l'indicateur commun établies pour eux, suivant un modèle développé par le Secrétariat en collaboration avec les Parties contractantes via les CORMON, d'ici la fin 2016, et prendra en compte les données issues des plus récentes évaluations nationales ainsi que les projets et pilotes scientifiques pertinents pour l'IMAP.
- 17. Au cours du développement des éléments ci-dessus, une approche intégrée de détermination et d'évaluation du BEE sera utilisée, en prenant compte des Orientations de surveillance et d'évaluation intégrées, et décrivant les indicateurs étatiques communs les liant explicitement aux indicateurs basés sur la pression.

4. Stratégie PNUE/PAM pour un système intégré d'informations et de données

- 18. Les évaluations résultant des données de surveillance dépendent essentiellement des mécanismes concrets de traitement des données issues d'activités diverses assurant que les documents, les données et les produits sont gérés logiquement et facilement disponibles pour les utilisateurs. Cela soutiendra les évaluations intégrées, par exemple celles issues des programmes biologiques et chimiques intégrés, ou de l'établissement de rapports entre les modifications observées dans la distribution spatiale et dans les tendances chronologiques des substances, ou de leurs effets sur la zone maritime couverte par la Convention de Barcelone PNUE/PAM.
- 19. La sauvegarde et les processus de traitement des données sont donc centraux et il est important que le rôle des différentes composantes soit développé et renforcé de façon claire et continue.
- 20. L'IMAP requiert ainsi un système d'information et de données à jour et intégré pour la Convention de Barcelone PNUE/PAM, avec des rôles clairement établis pour le traitement des données et l'évaluation des différentes composantes, ainsi qu'une plateforme conviviale de production de rapports pour les Parties contractantes, fondée sur les points stratégiques suivants :

- Les activités liées aux données et aux informations de la Convention de Barcelone PNUE/PAM visent à réaliser une évaluation quantitative et fiable de l'état de la mer et des côtes méditerranéennes ;
- Les données et les informations de la Convention de Barcelone PNUE/PAM doivent faciliter l'accès et la connaissance du grand public à l'information relative à l'environnement.
- 21. Les activités de base, éléments fondamentaux du système d'information et de données intégré de la Convention de Barcelone PNUE/PAM, doivent :
 - Sur la base de la structure des fiches descriptives de l'indicateur commun, développer des modèles de rapports de surveillance fondés sur un indicateur commun, électroniques et régionaux, ainsi que des outils à jour pour l'échange de données ;
 - Mettre en œuvre des procédures pertinentes de validation et de contrôle de qualité ;
 - Rendre les produits d'évaluation disponibles de manière intégrée, sur une plateforme commune ;
 - Rendre les données et les informations disponibles, en ayant recours à des normes et des pratiques harmonisées, suivant la politique d'accès à l'information du PNUE (UNEP/EA. 1/INF/23).

5. Coopération avec d'autres organismes régionaux pertinents dans le cadre de l'IMAP

- 22. L'IMAP actuel couvre les indicateurs communs convenus, les objectifs écologiques liés à la biodiversité (OE1), aux espèces non-indigènes, (OE2), à l'eutrophisation (OE5), à l'hydrographie (OE7), aux côtes (OE8), aux contaminants (OE9), et aux déchets marins (OE10).
- 23. En outre, concernant les bruits sous-marins (OE11), l'IMAP inclut des indicateurs communs candidats, dans l'intention que ces indicateurs communs potentiels soient développés davantage, sur la base d'activités pilotes de surveillance, d'expertise supplémentaire et de développements scientifiques au cours de la phase initiale de l'IMAP.
- 24. Alors que certains éléments de la pêche (OE3) et des réseaux trophiques marins (OE4) sont partiellement couverts par la surveillance et l'évaluation de l'OE1 et de l'OE2 et que les Parties contractantes se sont accordées sur la liste d'indicateurs communs développée par la CGPM, les spécificités de surveillance et d'évaluation d'EO3 sont toujours en cours d'élaboration par la CGPM, en proche collaboration avec le PNUE/PAM. Au cours de la phase initiale de mise en œuvre de l'IMAP, une feuille de route claire sera développée par le Secrétariat en coopération avec la CGPM et d'autres partenaires pertinents concernant le programme de surveillance et l'évaluation de l'OE4 et OE6.
- 25. A la lumière de ce qui précède, il est absolument nécessaire que le PNUE/PAM renforce sa coopération avec les organismes régionaux pertinents, notamment en ce qui concerne :
 - L'OE1, à la fois avec la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) pour les espèces commerciales de poissons et de crustacés, et avec le Secrétariat de l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), prenant en considération le fait que le projet d'étude de l'ACCOBAMS, devant être entrepris entre 2016 et 2019, fournira des apports importants (en termes de méthodes de surveillance, de renforcement des capacités et de données fiables concernant la présence et l'abondance de cétacés) ;
 - L'OE3, avec la CGPM, prenant en considération le fait que des indicateurs communs OE3 connexes seront ultérieurement développés et évalués par la CGPM (avec l'évaluation des résultats fournie au PNUE/MAP afin d'entreprendre les évaluations intégrées suivantes de 2017) ;

- L'OE11, avec l'ACCOBAMS, prenant en considération le fait que le développement ultérieur des indicateurs communs potentiels devra être réalisé en étroite collaboration avec le PNUE/PAM et ACCOBAMS, à la lumière des activités pilotes de surveillance, d'expertise supplémentaire et de développements scientifiques lors de la phase initiale de l'IMAP, et considérant que l'ACCOBAMS entreprend une identification des principaux points chauds de nuisances sonores en Méditerranée.
- 26. De plus, la coopération avec d'autres organismes régionaux et internationaux sera primordiale pour la mise en œuvre réussie de l'IMAP, afin d'assurer qu'aucune obligation double ne sera créée pour les Parties contractantes précédemment signataires d'autres Conventions relatives aux mers régionales, et/ou membres de l'Union européenne, et d'entreprendre des activités de surveillance dans d'autres cadres spécifiques.
- 27. La coopération avec d'autres organismes régionaux et internationaux peut également renforcer le rapport coût-efficacité et la pertinence scientifique de l'IMAP. L'échange de bonnes pratiques et d'information est encouragé au cours de la mise en œuvre de l'IMAP, à la fois au sein des Parties contractantes participant aux différents programmes de surveillance, et entre le PNUE/PAM et d'autres organismes régionaux et internationaux pertinents.

III. Éléments clés de l'IMAP

1. Les indicateurs communs

- 28. Les indicateurs communs constituent l'épine dorsale de l'IMAP.
- 29. Dans le contexte de la Convention de Barcelone, un indicateur commun est un indicateur qui résume les données en un chiffre simple, standardisé et transmissible et qui s'applique idéalement à tout le bassin méditerranée et au moins au niveau des sous-régions et qui est surveillé par toutes les Parties contractantes. Un indicateur commun est en mesure de donner une indication du degré de menace ou de changement dans l'écosystème marin et côtier et peut apporter des informations précieuses aux décideurs.
- 30. Les indicateurs candidats sont des indicateurs ayant toujours des questions en suspens, concernant leur surveillance et leur évaluation. Il est donc recommandé de les évaluer dans la phase initiale de l'IMAP, sur une base pilote et volontaire.

Les indicateurs communs et candidats convenus qui sont au cœur de l'IMAP incluent :

- 1. Aire de répartition des habitats (OE1), considérer également l'étendue de l'habitant en tant qu'attribut pertinent;
- 2. Condition des espèces et communautés typiques de l'habitat (OE1);
- 3. Aire de répartition des espèces (OE1 concernant les mammifères marins, les oiseaux marins, les reptiles marins);
- 4. Abondance de la population des espèces sélectionnées (OE1, concernant les mammifères marins, les oiseaux marins, les reptiles marins);
- 5. Caractéristiques démographiques de la population (OE1, par ex. structure de la taille ou de la classe d'âge, sex-ratio, taux de fécondité, taux de survie/mortalité concernant les mammifères marins, les oiseaux marins, les reptiles marins);
- 6. Tendances de l'abondance, occurrence temporelle et distribution spatiale des espèces non indigènes, en particulier les espèces invasives non indigènes, principalement dans

les zones à risques (OE2, concernant les principaux vecteurs et voies de propagation de telles espèces) ;

- 7. Biomasse du stock reproducteur (OE 3);
- 8. Total des débarquements (OE3);
- 9. Mortalité de la Pêche (OE 3);
- 10. Effort de pêche (OE 3);
- 11. Prise par unité d'effort (CPUE) ou Débarquement par unité d'effort (LPUE) d'une manière indirecte (OE3)
- 12. Prise accessoire d'espèces vulnérables et non ciblées (OE1 et OE3) ;
- 13. Concentration d'éléments nutritifs clés dans la colonne d'eau (OE5);
- 14. Concentration en Chlorophylle-a dans la colonne d'eau (OE5);
- 15. Emplacement et étendue des habitats impactés directement par les altérations hydrographiques (OE7) pour également concourir à l'évaluation de l'OE1 sur l'étendue de l'habitat ;
- 16. Longueur de côte soumise à des perturbations dues à l'influence des structures artificielles (OE8) pour également concourir à l'évaluation de l'OE1 sur l'étendue de l'habitat;
- 17. Concentration des principaux contaminants nocifs mesurée dans la matrice pertinente (OE9, concernant le biote, les sédiments, l'eau de mer) ;
- 18. Niveau des effets de la pollution des principaux contaminants dans les cas où une relation de cause à effet a été établie (OE9) ;
- 19. Occurrence, origine (si possible) et étendue des évènements critiques de pollution aiguë (par ex. déversements accidentels d'hydrocarbure, de dérivés pétroliers et substances dangereuses) et leur incidence sur les biotes touchés par cette pollution (OE9);
- 20. Concentrations effectives de contaminants ayant été décelés et nombre de contaminants ayant dépassé les niveaux maximaux réglementaires dans les produits de la mer de consommation courante (OE9);
- 21. Pourcentage de relevés de la concentration d'entérocoques intestinaux se situant dans les normes instaurées (OE9) ;
- 22. Tendances relatives à la quantité de déchets répandus et/ou déposés sur le littoral (y compris l'analyse de leur composition, leur distribution spatiale et, si possible, leur source (OE10);
- 23. Tendances relatives à la quantité de déchets dans la colonne d'eau, y compris les microplastiques et les déchets reposant sur les fonds marins (OE10);
- 24. Indicateur potentiel : Tendances relatives à la quantité de détritus que les organismes marins ingèrent ou dans lesquels ils s'emmêlent, en particulier les mammifères, les oiseaux marins et les tortues de mer déterminés (OE10) ;

- 25. Indicateur potentiel : Changement de l'utilisation du sol (OE8)
- 26. Indicateur potentiel : Proportion des jours et distribution géographique, où les bruits impulsifs à haute, moyenne et basse fréquence dépassent les niveaux qui entraîneraient un impact significatif sur les animaux marins (OE11);
- 27. Indicateur potentiel : Niveaux continus de sons à basse fréquence à l'usage de modèles, le cas échéant (OE11).
- 31. Au cours de la mise en œuvre de la phase initiale de l'IMAP les CORMON développeront les indicateurs candidats pour en faire des indicateurs communs afin d'affiner davantage les spécificités des indicateurs communs convenus, en particulier en ce qui concerne l'échelle géographique, en lien avec l'expérience actuelle de mise en œuvre de la phase initiale de l'IMAP.

Note sur les échelles géographiques de rapport

- 32. Une échelle d'unités d'exploitation doit être définie au cours de la phase initiale de l'IMAP, prenant en compte à la fois des considérations écologiques et de gestion, suivant une approche de niche. L'approche de niche visant à accommoder les besoins de ce qui précède consiste à prendre en compte 5 principales échelles de rapport :
 - (1) L'ensemble de la région (soit la mer Méditerranée);
 - (2) Les sous-régions méditerranéennes, telles que présentées dans l'Évaluation initiale de la mer Méditerranée UNEP(DEPI)/MED IG.20/Inf.8;
 - (3) Les eaux côtières et autres eaux marines ;
 - (4) Les subdivisions des eaux côtières élaborées par les Parties contractantes.
- 33. Le travail sera entrepris afin de développer davantage les échelles géographiques de l'approche de niche.
 - 2. Surveillance et évaluation de la biodiversité et indicateurs communs connexes aux espèces non indigènes (ENI)

Biodiversité (OE1)

34. La diversité biologique est la «variabilité au sein des organismes vivants de toutes natures y compris, notamment, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, ainsi que les complexes écologiques auxquels ils appartiennent; cela comprend la diversité au sein des écosystèmes, des espèces, et entre ces dernières».

Les indicateurs communs à surveiller et évaluer en relation avec la biodiversité sont les suivants :

Indicateur commun 1 : Aire de répartition des habitats (OE1) considérer également l'étendue de l'habitant en tant qu'attribut pertinent;

Indicateur commun 2 : Condition des espèces et communautés typiques de l'habitat (OE1);

Indicateur commun 3 : Aire de répartition des espèces (OE1 concernant les mammifères marins, les oiseaux marins, les reptiles marins);

Indicateur commun 4 : Abondance de la population des espèces sélectionnées (OE1, concernant les mammifères marins, les oiseaux marins, les reptiles marins) ;

- Indicateur commun 5 : Caractéristiques démographiques de la population (OE1, par ex. structure de la taille ou de la classe d'âge, sex-ratio, taux de fécondité, taux de survie/mortalité concernant les mammifères marins, les oiseaux marins, les reptiles marins).
- 35. Comme il n'est pas possible, et d'ailleurs pas forcément nécessaire, d'évaluer l'ensemble des attributs et des composantes de la biodiversité biologique régionale, la surveillance de l'IMAP se concentre, selon l'approche fondée sur les risques, sur certains sites et espèces représentatifs, susceptibles d'exposer la relation entre les pressions environnementales et leurs principaux impacts sur l'environnement marin.

À la lumière de ce qui précède, une lis de référence des espèces et des habitats devant être surveillés est présentée en Annexe 1, prenant en considération que les Parties contractantes disposant des moyens nécessaires et de la volonté de ce faire, peuvent aller plus loin que les exigences de surveillance formulées dans cette liste de référence.

- 36. Lorsqu'elles mettent à jour leurs programmes nationaux de surveillance, les Parties contractantes doivent au moins y inclure la surveillance des espèces et des habitats figurant sur la liste de référence, avec au moins deux zones de surveillance, l'un dans une zone de faible pression (c'est-à-dire une aire marine protégée / Aires spécialement protégées d'Importance méditerranéenne (ASPIM)), et l'un dans une zone à forte pression liée à l'activité humaine.
- 37. Les quelques espèces de cétacés régulièrement présentes en mer Méditerranée doivent être prises en compte lors du développement des programmes nationaux de surveillance. Les Parties contractantes doivent consentir tous les efforts afin d'identifier un minimum de deux espèces à inclure dans leur programme national de surveillance, sur la base des spécificités de la biodiversité et de l'environnement marins, et prenant en compte que ces espèces doivent appartenir à au moins deux groupes fonctionnels différents, le cas échéant (baleines à fanons/odontocètes épipélagiques/odontocètes bathypélagiques). Dans la mesure du possible, le choix des espèces surveillées doit être coordonné) l'échelle sous régionale afin d'assurer une cohérence avec la distribution de la population de cétacés en mer Méditerranée.
- 38. Les méthodologies et les mesures de contrôle et d'assurance de la qualité que les Parties contractantes doivent prendre en compte lors de la mise à jour de leurs programmes nationaux de surveillance sont décrites dans les Orientations de surveillance et d'évaluation intégrées.
- 39. En ce qui concerne l'évaluation de la biodiversité, il est à noter que la définition quantitative du BEE est difficile, eu égard à la diversité des éléments d'évaluation. L'approche conceptuelle pour l'établissement d'un BEE quantitatif peut être contextualisé de façon à ce que la résilience de l'écosystème soit adaptée à la biodiversité quantifiée ou bien, en d'autres mots, elle sera prise en compte lors de la délimitation des frontières du BEE comme « l'écart acceptable d'un état de référence reflétant des conditions dépourvues de pressions anthropiques ».
- 40. L'échelle de surveillance est particulièrement importante pour la biodiversité en raison de la nature des indicateurs communs connexes à celle-ci.
- 41. Pour une évaluation de grande qualité, les niveaux de référence et les seuils devront être acceptés, en lien avec les méthodes possibles à cet effet, établies dans le document d'Orientation de surveillance et d'évaluation intégrées, suivant les échelles d'évaluation fixées lors de la phase initiale de mise en œuvre de l'IMAP.

Espèces non indigènes (OE2)

- 42. Les espèces non indigènes (ENI; synonymes : étrangères, exotiques, non natives, allochtones) sont des espèces, des sous-espèces ou des taxons de rang inférieur introduits en dehors de leur aire de répartition naturelle (passée ou présente) et de leur aire naturelle de dispersion potentielle. Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont des sous-catégories de la liste établie des ENI, s'étant dispersées, étant présentement en train de le faire ou ayant montré un potentiel de dispersion ailleurs, et affectant la diversité biologique, le fonctionnement de l'écosystème (en entrant en compétition, voire en remplaçant, les espèces indigènes), les valeurs socio-économiques, et/ou la santé humaine des régions envahies.
- 43. Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont des sous-catégories de la liste établie des ENI, s'étant dispersées, étant présentement en train de le faire ou ayant montré un potentiel de dispersion ailleurs, et affectant la diversité biologique, le fonctionnement de l'écosystème (en entrant en compétition, voire en remplaçant, les espèces indigènes), les valeurs socio-économiques, et/ou la santé humaine des régions envahies.
- 44. L'indicateur commun en relation avec les espèces exotiques est: Indicateur commun 6: Tendances de l'abondance, occurrence temporelle et distribution spatiale des espèces non indigènes, en particulier les espèces invasives non indigènes, principalement dans les zones à risques (OE2, concernant les principaux vecteurs et voies de propagation de telles espèces dans la colonne d'eau et le fond marin, selon le cas).
- 45. La surveillance des espèces non indigènes en Méditerranée est un suivi de tendances, pour lequel il est crucial d'établir un ensemble de données fiables et à long terme comme première étape de la surveillance.
- 46. De plus, selon une approche basée sur le risque, la surveillance des espèces non indigènes (ENI) exige de se concentrer sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) en présentant les « points chauds » d'introduction d'EEE (ports et leurs environs, docks, marinas, installations d'aquaculture, sites de diffusion d'effluents chauds issus des centrales électriques, installations en haute mer). En outre, les zones d'intérêt spécial telles que les zones marines protégées ou les lagons peuvent également être sélectionnés, selon une approche au cas par cas, le cas échéant, en fonction de leur proximité avec les points chauds d'introduction d'espèces étrangères.
- 47. En appliquant une approche basée sur le risque comme établi ci-dessus, il est possible d'obtenir une vue d'ensemble des espèces non indigènes largement présentes, en ne surveillant qu'un nombre relativement restreint de lieux.
- 48. En s'appuyant sur les bases de données régionales existantes, telles que la base de données des espèces exotiques envahissantes en mer Méditerranée (MAMIAS), la base de données Andromède pour les espèces envahissantes en Méditerranée et en mer Noire, et le Réseau européen d'information sur les espèces non indigènes (EASIN), chaque Partie contractante devra établir une liste d'EEE devant faire l'objet d'une surveillance dans le cadre de son programme national de surveillance au cours de la phase initiale de l'IMAP, et commencer à collecter des données concernant ces espèces. Les orientations sur le développement de listes nationales d'EEE et une liste de référence sous régionale seront développées d'ici 2017.
- 49. Les méthodologies et les mesures de contrôle et d'assurance de la qualité que les Parties contractantes doivent prendre en compte lors de la mise à jour de leurs programmes nationaux de surveillance sont décrites dans les Orientations de surveillance et d'évaluation intégrées.
- 50. Constituant la méthode de surveillance la plus efficace une Enquête d'évaluation rapide (RAS) sera réalisée au moins une fois par an par les Parties contractantes dans les points chauds (à savoir les

ports et les zones adjacentes, les quais, les marinas, les installations d'aquaculture, les effluents de centrales électriques, les structures offshore).

- 51. De plus, au cours de la phase initiale de l'IMAP, le PNUE/PAM développera des enquêtes citoyennes sur les ENI afin de permettre aux Parties contractantes d'utiliser cette méthode rentable supplémentaire, permettant également de renforcer la prise de conscience et la participation du public.
- 52. Considérant l'évaluation de l'OE2, et pour être en mesure de qualifier davantage le BEE, il est important de savoir quelles ENI sont présentes dans les régions ou sous-régions marines. Un référentiel d'évaluation de la dispersion des ENI fournirait un point de référence d'après lequel le succès des actions futures pourrait être mesuré. Suite à la collecte de ces données de référence au cours de la phase initiale de l'IMAP, il sera possible d'établir des niveaux de référence suivant le critère d'évaluation établi par les Orientations de surveillance et d'évaluation intégrées.

3. Surveillance et évaluation des indicateurs communs liés à la pollution et aux déchets

Eutrophisation (OE5)

- 53. L'eutrophisation est un processus d'enrichissement de l'eau par des éléments nutritifs, principalement des composés de nitrogène et/ou de phosphore et entrainant une croissance accrue, la production primaire de biomasse et d'algues, des évolutions dans l'équilibre des nutriments provoquant des changements dans l'équilibre des organismes et une dégradation de la qualité de l'eau.
- 54. Indicateurs communs liés à l'eutrophisation :

Indicateur commun 13 : Concentration d'éléments nutritifs clés dans la colonne d'eau (OE5);

Indicateur commun 14: Concentration en Chlorophylle-a dans la colonne d'eau (OE5);

- 55. La surveillance de l'eutrophisation en vertu de l'IMAP repose sur le système de surveillance existant du Programme de surveillance du PNUE/PAM-MED POL et la plupart des Parties contractantes disposent déjà de programmes de surveillance pour l'eutrophisation dans l'ensemble du bassin méditerranéen, qui suscite davantage d'inquiétudes dans l'Adriatique que dans tout le reste de la sous-région.
- 56. Les Parties contractantes, en s'appuyant sur leurs programmes nationaux de surveillance existants et sur les expériences antérieures du MED POL en matière d'eutrophisation, mettront à jour ces programmes durant la phase initiale du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées avec pour objectif général de définir des ensembles de données cohérents pour l'ensemble de la région.
- 57. Les méthodologies ainsi que les mesures de contrôle et d'assurance de la qualité que les parties contractantes devront prendre en considération lors de la mise à jour de leurs programmes nationaux de surveillance sont décrites dans les Orientations de surveillance et d'évaluation intégrées, soulignant les différences entre les techniques à appliquer en fonction du niveau du problème d'eutrophisation rencontré dans les différentes sous-régions et pays.
- 58. L'échelle géographique de surveillance pour l'évaluation du BEE pour l'eutrophisation dépendra des conditions hydrologiques et morphologiques d'une zone, en particulier du renouvellement en eau douce amené par les cours d'eau, de la salinité, de la circulation générale, de la remontée d'eau et de la stratification.
- 59. La distribution spatiale des stations de surveillance devrait donc, avant de déterminer le degré d'eutrophisation de la sous-région/zone marine, être définie en fonction du risque et proportionnellement au degré attendu d'eutrophisation dans la sous-région considérée, ainsi qu'en fonction de ses caractéristiques hydrographiques afin de déterminer des zones présentant une

homogénéité spatiale. Chacune des parties contractantes devra donc déterminer la fréquence annuelle optimale et les emplacements optimaux pour ses stations de surveillance/échantillonnage.

- 60. Il est conseillé aux Parties contractantes de s'appuyer sur le schéma de classification de la concentration en chlorophylle-a (µg/l) développé par le MED-GIG comme méthode d'évaluation facilement applicable par tous les pays méditerranéens, sur la base des seuils indicatifs et des valeurs de référence adoptés (voir le Tableau 2, Appendice 2). Dans ce contexte, la typologie de l'eau est essentielle pour permettre d'aller plus loin dans le développement de schémas de classification pour une zone donnée, et en matière de définition des seuils sous régionaux pour la chlorophylle-a.
- 61. En outre les pays peuvent, le cas échéant, continuer à utiliser différentes méthodes d'évaluation de l'eutrophisation telles que TRIX, l'échelle d'eutrophisation, EI, HEAT, OSPAR, etc., aux niveaux national ou sous-régional pour évaluer les tendances en matière d'eutrophisation.
- 62. La méthodologie d'évaluation est reprise en détail dans les Orientations de surveillance et d'évaluation intégrées relatives à l'eutrophisation. Le Rapport final du groupe de travail informel en ligne sur l'eutrophisation (UNEP(DEPI)/MED WG.420/Inf.11) comprend les critères d'évaluation en matière d'eutrophisation qui sont présentés dans l'Appendice 2 du présent document.
- 63. Au cours de la phase initiale de la mise en œuvre IMAP, un travail sera réalisé afin de développer les seuils de BEE et les conditions de référence pour les éléments nutritifs, la transparence et l'oxygène, grâce à l'usage d'une échelle géographique d'harmoniser les outils d'évaluation existants au moyen d'ateliers, de dialogue, d'exercices comparatifs aux niveaux régional/sous régional/des subdivisions.
- 64. En outre, prenant en compte les différences sous régionales, un travail sera réalisé afin de développer des fiches informatives d'évaluation pour l'indicateur commun d'eutrophisation sur la base des spécificités décrites dans les Orientations de surveillance et d'évaluation intégrées.

Contaminants (OE9)

65. La surveillance des concentrations de toute une série de contaminants chimiques présents dans l'eau, les sédiments et le biote se fait depuis longtemps en Méditerranée, sous les auspices de la Convention de Barcelone PNUE-PAM, de son Protocole tellurique et des programmes de surveillance du PNUE-PAM MED POL. Le Programme de surveillance et d'évaluation intégrées repose sur les bases législatives et programmes existants.

Indicateurs communs relatifs aux contaminants:

Indicateur commun 17 : Concentration des principaux contaminants nocifs mesurée dans la matrice pertinente (OE9, concernant le biote, les sédiments, l'eau de mer) ;

Indicateur commun 18 : Niveau des effets de la pollution des principaux contaminants dans les cas où une relation de cause à effet a été établie (OE9) ;

Indicateur commun 19 : Occurrence, origine (si possible) et étendue des évènements critiques de pollution aiguë (par ex. déversements accidentels d'hydrocarbure, de dérivés pétroliers et substances dangereuses) et leur incidence sur les biotes touchés par cette pollution (OE9) ;

Indicateur commun 20 : Concentrations effectives de contaminants ayant été décelés et nombre de contaminants ayant dépassé les niveaux maximaux réglementaires dans les produits de la mer de consommation courante (OE9) ;

Indicateur commun 21 : Pourcentage de relevés de la concentration d'entérocoques intestinaux se situant dans les normes instaurées (OE9).

- 66. Tous les pays méditerranéens disposent déjà de programmes pour la surveillance des contaminants. Toutefois, la portée et l'échelle de cette surveillance varient. Le Programme de surveillance et d'évaluation intégrées vise donc à harmoniser les divers programmes de surveillance existants sur la base des indicateurs communs adoptés.
- 67. La surveillance des effets biologiques est généralement moins largement implantée aussi bien au sein des programmes nationaux qu'internationaux et le nombre de pays qui procèdent à ce type d'études (et l'intensité de la couverture) est beaucoup plus faible. Il sera donc essentiel, au cours de la phase initiale de l'IMAP, d'étendre et de développer davantage l'utilisation de méthodes axées sur les effets biologiques, et ce afin de couvrir efficacement l'OE9.
- 68. De plus, les axes de développement importants de la phase initiale de l'IMAP comprendront l'harmonisation des objectifs de la surveillance (déterminants et matrices) au sein des sous-régions d'évaluation, le développement de séries de critères d'évaluation, des méthodes d'évaluation chimique et biologique intégrées et l'analyse de la portée des programmes de surveillance afin d'assurer que les contaminants considérés comme importants dans chacune des zones d'évaluation soient bien inclus dans les programmes de surveillance.
- 69. En prenant note des dispositions susmentionnées, les parties contractantes mettront à jour leurs programmes de surveillance des contaminants existants en s'appuyant sur leurs réseaux de stations d'échantillonnage déjà en place, les méthodologies et outils statistiques disponibles, les jeux de données existants et les séries temporelles établies comme base de la surveillance avec un objectif « non-détérioration », dans le but d'assurer la surveillance de l'ensemble des indicateurs communs relatifs aux contaminants.
- 70. Si la plupart des stations de surveillance existent déjà, il est nécessaire que les parties contractantes incluent des zones situées au-delà des zones côtières dans leurs programmes de surveillance, et ce de manière efficace et représentative, là où le risque justifie une couverture, conformément aux Orientations de surveillance et d'évaluation intégrées.
- 71. Les méthodologies, les mesures de contrôle et d'assurance de la qualité, ainsi que les méthodes de référence mises à disposition des parties contractantes pour qu'elles les prennent en compte lors du processus de mise à jour de leurs programmes de surveillance nationaux sont décrites dans les Orientations pour la surveillance et l'évaluation intégrées.
- 72. Concernant l'évaluation, le Rapport UNEP(DEPI)MED WG.394/Inf.3 relatif au développement de critères d'évaluation pour les substances dangereuses et le rapport final du groupe de travail informel en ligne sur les contaminants (UNEP((DEPI)/MED WG.420/Inf.12) présentent des recommandations clés qui seront suivies pour mettre en place une procédure avancée de surveillance de la réalisation du BEE en matière de contaminants au cours de la phase initiale de l'IMAP (Appendice 2 de cette Annexe).
- 73. Avant que les critères d'évaluation écotoxicologiques (EAC) ne soient définis selon ce suivi, une approche en deux volets pourra être adoptée pour soutenir la surveillance permettant d'évaluer le BEE :
 - a) Une valeur seuil pour le BEE (BAC), définie en utilisant les concentrations présentes dans des zones relativement non polluées au niveau sous-régional
 - b) Une tendance à la baisse à observer à partir des valeurs de référence représentant le niveau actuel des concentrations en contaminants.
- 74. On peut donc définir un BEE pour les métaux lourds (Hg, Cd, Pb), les composés organochlorés et les HAP, pour lesquels des données de surveillance existent grâce aux programmes de surveillance

déjà en cours lors de la phase initiale d'IMAP, et le PNUE/PAM achèvera son évaluation basée sur les critères communs adéquats à la lumière des éléments susmentionnés.

- 75. De plus, au cours de la phase initiale de l'IMAP, le PNUE/PAM préparera également un manuel adapté établissant la BAC et, lorsque possible, la formulation de critère d'évaluation écotoxicologique (EAC) pour les marqueurs biologiques sélectionnés chez les espèces méditerranéennes.
- 76. En ce qui concerne les évènements graves de pollution, même si les parties contractantes ont déjà une obligation de surveillance en vertu de l'Article 9 du Protocole « Prévention et situations critiques », dont les efforts doivent être renforcés, il est également prévu de mener une analyse plus poussée des liens existants entre les évènements graves de pollution et leurs effets sur le biote et de développer des critères spécifiques d'évaluation dans ce cadre.
- 77. La surveillance des contaminants présents dans le biote utilisé pour la consommation humaine s'appuie également sur les normes de surveillance existantes et ne mesure que les contaminants présents dans les poissons et autres produits de la mer pour lesquels des limites règlementaires ont été définies dans les règlementations nationales et internationales pour des raisons de santé publique.
- 78. Les programmes de surveillance nationaux devraient au minimum prendre en considération les contaminants suivants pour lesquels des niveaux règlementaires ont été établis: les métaux lourds (plomb, cadmium et mercure), les hydrocarbures aromatiques polycycliques et les dioxines (y compris les PCB de type dioxine), ainsi que les considérations relatives à la sélection des espèces reprises dans les Orientations de surveillance et d'évaluation intégrées.
- 79. En ce qui concerne les mesures de concentrations du pourcentage d'entérocoques intestinaux dans le cadre des normes établies, les Lignes directrices méditerranéennes révisées pour les eaux de baignade de 2007 basées sur les directives de l'OMS pour la sécurité des eaux de baignade et sur la directive CE pour les eaux de baignade servent de base au processus de surveillance.
- 80. Les valeurs convenues pour la région méditerranéenne lors de la CdP 17 (Décision IG.20/9 Critères et normes pour la qualité des eaux de baignade dans le cadre de la mise en œuvre de l'Article 7 du Protocole «tellurique», (PNUE/PAM, 2012) seront établies pour mieux définir le BEE relatif à l'indicateur sur les pathogènes présents dans l'eau de baignade lors de la phase initiale du Programme de surveillance et d'évaluation intégrée.

Déchets marins (OE10)

81. La surveillance des déchets marins du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées est basée sur le Plan régional de gestion des déchets marins (Décision IG. 20/10, le PRDM) et sur les indicateurs communs convenus ou candidats :

Indicateur commun 22 : Tendances relatives à la quantité de déchets répandus et/ou déposés sur le littoral (y compris l'analyse de leur composition, leur distribution spatiale et, si possible, leur source (OE10);

Indicateur commun 23 : Tendances relatives à la quantité de déchets dans la colonne d'eau, y compris les microplastiques et les déchets reposant sur les fonds marins (OE10) ;

Indicateur commun 24 : Indicateur potentiel : Tendances relatives à la quantité de détritus que les organismes marins ingèrent ou dans lesquels ils s'emmêlent, en particulier les mammifères, les oiseaux marins et les tortues de mer déterminés (OE10).

82. Par ailleurs, étant donné que la surveillance des déchets marins est une nouveauté en Méditerranée, de l'IMAP s'appuie en grande partie sur les Lignes directrices du PNUE pour

l'évaluation globale des déchets sur les places et sur les Orientations concernant la surveillance des déchets marins dans les mers européennes.

- 83. Les parties contractantes mettront en place des programmes de surveillance nationaux au cours de la phase initiale de l'IMAP en se basant sur les deux indicateurs communs et sont encouragées à prendre également en compte les indicateurs candidats liés à l'ingestion de déchets dans leurs programmes de surveillance et à mener des activités pilotes de surveillance en la matière.
- 84. De plus, il est fortement recommandé que les parties contractantes, qui disposent actuellement de plans conçus uniquement pour la surveillance d'un sous-ensemble de compartiments environnementaux, commencent par mettre en place de petites recherches pilotes ou des projets de développement dans d'autres compartiments. Cela fournira des données de référence qui permettront des prendre une décision informée pour les programmes de surveillance à grande échelle futurs. Sans informations sur les tendances et les quantités présentes dans l'ensemble des compartiments marins, il est impossible de développer une approche fondée sur le risque pour la surveillance et les mesures des déchets.
- 85. Un nombre considérable de citoyens, de communautés (ONG, initiatives de la société civile) et d'associations et instituts de protection de l'environnement à travers la Méditerranée sont déjà impliqués dans des activités visant à lutter contre les déchets marins. Les parties contractantes sont encouragées à les inclure dans la mise en œuvre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées et à leur donner les moyens d'aider à améliorer la base de connaissances nécessaire à la surveillance des déchets marins.
- 86. En ce qui concerne les déchets sur les plages, des méthodologies et techniques de surveillance et d'échantillonnage faciles à appliquer et efficaces en termes de coût sont bien établies, comme décrit dans les Orientations de surveillance et d'évaluation intégrées, avec une recommandation d'au moins deux études par an au printemps et en automne et idéalement quatre par an au printemps, en été, en automne et en hiver.
- 87. Une liste maîtresse réduite des catégories de déchets et d'éléments est également présentée dans les Orientations de surveillance et d'évaluation intégrées et reprend les éléments les plus fréquemment trouvés sur les plages méditerranéennes. Les parties contractantes peuvent se baser sur cette liste réduite en tant qu'approche de référence compatible avec d'autres listes liées à la surveillance des déchets marins, et elle peut également être utilisée comme guide pratique pour le travail de terrain, en permettant une surveillance coordonnée et harmonisée (y compris lorsqu'elle est effectuée par les ONG, le cas échéant).
- 88. En ce qui concerne la surveillance des déchets en mer (Indicateur commun 17), en raison de la faible présence de déchets dans les eaux de moyenne profondeur, l'indicateur commun se concentre sur les déchets présents à la surface et sur le fond marin.
- 89. En raison de la méthodologie d'observation (observation depuis des bateaux), le type de déchets marins observés ne peut être noté qu'au cours d'observations visuelles très courtes. De ce fait, à la différence des déchets côtiers, seules des catégories de déchets approximatives peuvent être déterminées, même si les catégories de surveillance doivent également inclure les petits éléments significatifs, conformément aux Orientations de surveillance et d'évaluation intégrées.
- 90. Au cours de la phase initiale de l'IMAP, le PNUE/PAM développera une surveillance spécifique du protocole sur les déchets flottants au niveau régional.
- 91. En ce qui concerne les déchets sur le fond marin (Indicateur commun 17), une surveillance opportuniste constitue la méthode la plus efficace en termes de coûts pour la surveillance du fond marin, et s'appuyer sur les études internationales par chalutage de fond en Méditerranée (MEDITS) et sur les opérations de chalutage professionnel compatibles afin de coupler les efforts de surveillance

semble être la meilleure approche pour la surveillance des déchets sur le fond marin. Il peut également exister d'autres opportunités de coupler les études sur les déchets marins avec d'autres études régulières (surveillance dans les réserves marines, plateformes en haute mer, etc.) ou programmes sur la biodiversité, en suivant les méthodologies et les exigences techniques prescrites par les Orientations de surveillance et d'évaluation intégrées.

- 92. En ce qui concerne les déchets ingérés (Indicateur candidat 18), en raison de la disponibilité limitée de protocoles et de l'état des connaissances en la matière, l'indicateur candidat se concentre sur la tortue marine *caretta caretta* pendant la phase initiale de l'IMAP. Le PNUE/PAM développera donc au cours de cette phase initiale un protocole de surveillance pour les déchets marins retrouvés chez les tortues marines en se concentrant sur des paramètres pertinents applicables en Méditerranée.
- 93. Dans la mesure où les déchets ingérés constituent un indicateur commun candidat, les Parties contractantes ne sont pas obligées d'inclure sa surveillance dans leurs programmes nationaux de surveillance intégrée au cours de la phase initiale de l'IMAP, mais elles sont cependant encouragées à procéder à des recherches pilotes plus approfondies portant sur cet indicateur.
- 94. De plus, il est important de noter que, tandis que les microdéchets sont considérés comme faisant partie de l'IMAP, davantage de travail est nécessaire dans ce domaine au niveau régional dans la mesure où notre compréhension des effets potentiels des microplastiques sur les organismes et l'environnement reste limitée. Les parties contractantes sont donc encouragées également à mener des recherches pilotes plus approfondies dans ce domaine.
- 95. Les Orientations de surveillance et d'évaluation intégrées comportent davantage de méthodologies spécifiques, d'échelles et de considérations techniques qui peuvent guider les Parties contractantes dans le développement de l'aspect relatif aux déchets marins de leurs programmes de surveillance intégrée. Le rapport du groupe de travail informel en ligne sur les déchets marins (UNEP((DEPI)/MED WG.420/Inf.13) présente des recommandations en liens avec les bases de référence (Appendice 2).
 - 4. Surveillance et évaluation des écosystèmes côtiers et indicateurs communs liés aux paysages et à l'hydrographie

Hydrographie

96. La surveillance des altérations hydrographiques vise à atteindre des développements suffisamment importants pour avoir le potentiel d'altérer les conditions hydrographiques, soit à grande échelle ou par action cumulative en association avec d'autres développements. Indicateur commun relatif à l'hydrographie :

Indicateur commun 15: Emplacement et étendue des habitats impactés directement par les altérations hydrographiques (OE7);

- 97. Comme mentionnée ci-dessus, la surveillance rattachée à cet objectif écologique a pour but d'examiner les nouveaux développements provoquant des altérations permanentes (constructions d'une durée de plus de 10 ans).
- 98. Les Parties contractantes doivent donc, lors du développement de l'aspect hydrographique de leur programme de surveillance intégré national, s'accorder dans un premier temps sur une année de référence dans un futur (très) proche sur laquelle la surveillance du bon état pourra se fonder. De plus, les Parties contractantes sont encouragées à dresser la liste des documents disponibles portant sur les procédures d'autorisation pour tout développement proposé considéré comme étant suffisamment grand que pour avoir le potentiel d'altérer les conditions hydrographiques (constructions d'une durée de plus de 10 ans). La surveillance suivant cette approche confirmera si des exigences règlementaires,

de surveillance et d'évaluation supplémentaires sont nécessaires pour le Gouvernement, les autorités maritimes d'accréditation ou les développeurs.

Écosystèmes côtiers et paysages

- 99. Une particularité de l'IMAP (comparé à d'autres programmes de surveillance et d'évaluation régionaux/CMR) est l'inclusion d'un Objectif écologique axé sur la partie terrestre de la zone côtière. Cela reflète que la Convention de Barcelone comprend également les zones côtières dans son travail, en accord avec le Protocole GIZC.
- 100. L'indicateur commun et l'indicateur commun candidat relatifs au littoral sont les suivants:
 - Indicateur commun 16 : Longueur de côte soumise à des perturbations dues à l'influence des structures artificielles (OE8) ;
 - Indicateur candidat 25 : Changement de l'utilisation du sol (OE8).
- 101. Conformément aux éléments précités, la surveillance en vertu de cet objectif écologique est supposée s'intéresser aux activités humaines responsables de l'artificialisation des milieux côtiers en fermant l'environnement côtier par l'implantation de structures côtières qui ont de fait un impact sur les paysages et écosystèmes côtiers.
- 102. Le terme « structures construites par l'homme » se réfère typiquement et uniquement aux infrastructures militaires et portuaires présentes sur le littoral (et indirectement aux revendications territoriales). Des segments côtiers sont « artificialisés » lorsque la totalité ou une partie de la zone de 100 mètres située de part et d'autre (mer et terre) est soumise à des transformations induites par l'homme, qui modifient son état physique d'origine.
- 103. Au cours du développement de l'aspect côtier des programmes nationaux de surveillance intégré, les Parties contractantes, conformément à ce qui est dit plus haut, doivent tout d'abord évaluer l'étendue de côte actuellement touchée par les structures construites par l'homme, conformément aux Orientations de surveillance et d'évaluation intégrées, en tenant compte du fait que l'étendue de la côte soumise à des perturbations physiques dues à l'influence des structures construites par l'homme constitue un indicateur d'impact qui repose sur le principe selon lequel les côtes occupées par ces structures sont des zones potentiellement dégradées.
- 104. Pour l'évaluation de l'indicateur portant sur l'étendue de côte influencée par les structures construites par l'homme, la définition de seuils exprimés en % et/ou en m, à développer durant la phase initiale de l'IMAP, doit être basée sur une procédure assistée par des experts afin de prendre en compte la typologie de la côte, y compris les biens et services de son écosystème en relation avec les bénéfices sociaux et économiques. L'évaluation doit également inclure la perturbation induite par de telles structures.
- 105. En relation avec l'indicateur candidat portant sur le changement d'utilisation du sol, les parties contractantes sont encouragées à développer des programmes de surveillance et à mener des activités de surveillance en accord avec les résultats du projet pilote EcAp-MED, mené dans l'Adriatique,. Cet indicateur est très important pour l'analyse des processus, y compris de l'interaction terre-mer, en milieu côtier et qu'en tant qu'outil simple il doit être promu et développé durant la phase initiale de l'IMAP. Cela permettra aux pays de proposer des mesures appropriées visant à atteindre le BEE (à spécifier par les pays eux-mêmes en tenant compte leurs spécificités locales). Il apportera plus d'objectivité dans l'évaluation de l'état et de l'évolution des zones côtières et dans la mise en œuvre de l'approche écosystémique dans les zones côtières. Au cours de la phase initiale de mise en œuvre de l'IMAP un travail supplémentaire sera réalisé afin de soutenir les Parties contractantes au moyen de

formations, d'activités de renforcement des capacités, d'échanges d'expériences, y compris, le cas échéant, des consultations au niveau sous-régional.

5. Surveillance de l'Objectif écologique 11: énergie y compris les bruits sous-marins

Cette partie du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées a été préparée grâce au soutien des experts du Groupe de travail conjoint ACCOBAMS/ASCOBANS/CMS sur le bruit.

106. Les deux indicateurs communs candidats relatifs à l'énergie, y compris aux bruits sous-marins, sont :

Indicateur candidat 26 : Proportion des jours et distribution géographique, où les bruits impulsifs à haute, moyenne et basse fréquence dépassent les niveaux qui entraîneraient un impact significatif sur les animaux marins ;

Indicateur candidat 27: Niveaux continus de sons à basse fréquence à l'usage de modèles, le cas échéant. En comparaison avec les indicateurs liés au Descripteur 11 (DCSMM), les indicateurs candidats 26 et 27 sont plus étroitement liés à la biologie acoustique des principales espèces de mammifères marins de la Méditerranée que l'on sait être sensible au bruit : le rorqual commun, le cachalot et la baleine à bec de Cuvier. La stratégie de surveillance proposée pour ces deux indicateurs candidats, comme énoncé dans les Orientations de surveillance et d'évaluation intégrées, constitue une base pour les travaux à venir au cours de la phase initiale de l'IMAP en vue d'une surveillance efficace et largement adoptée du bruit sous-marin à l'échelle régionale.

- 107. Conformément aux éléments précités, les Parties contractantes sont encouragées à développer des programmes de surveillance et à mener des activités portant sur les deux indicateurs communs sous forme de pilote au cours de la phase initiale de l'IMAP.
- 108. Le PNUE/PAM et ACCOBAMS, avec d'autres partenaires intéressés, continueront à développer davantage ces indicateurs candidats durant la phase initiale du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées en vue de définir des indicateurs communs.
- 109. Pour l'évaluation du BEE rattaché à l'OE11, trois seuils doivent être établis : un seuil spatial et un seuil temporel relatifs à l'indicateur candidat 26 et un seuil de bruit relatif à l'indicateur candidat 27.
- 110. Au cours de la phase initiale de l'IMAP, le secrétariat de l'ACCOBAMS en coordination avec les composantes PAM compétentes, procèdera aux tâches suivantes dans le but de développer davantage les aspects techniques des indicateurs candidats, en particulier :
- 1. Analyser quels seuils spatiaux et temporels ont été sélectionnés par les Etats membres pour la mise en œuvre d'un indicateur de bruit relatif au D11.
- 2. Accomplir l'action CA 2b1 du Plan de travail 2014-2015 (« identifier les points chauds en matière de bruit pour les cétacés de la zone ACCOBAMS qui sont pertinents pour la région de la mer Méditerranée comme stipulé dans la Convention de Barcelone ») afin de fournir les informations de références nécessaires sur la distribution spatio-temporelle des sources de bruits impulsifs à travers la Méditerranée.
- 3. Analyser les données disponibles sur le bruit ambiant pour la Méditerranée en continuité du présent travail afin d'identifier un seuil pour l'indicateur 11.1.2 relatif au bruit continu.

Appendice 1

Liste de référence des espèces et des habitats

Explanatory Note/Glossary for parameters, criteria and prioritization used here:

EN Term	EN definition	FR Terme	FR définition
Predominant	Widely occurring and broadly defined habitat types by	Habitats	Types d'habitats à un haut niveau typologique, définis par des
habitat:	abiotic characteristics (e.g. EUNIS level 3), referred to in	principaux:	caractéristiques abiotiques (e.g. EUNIS level 3), cités dans le
	Table 1 of Annex III to the EC Marine Strategy		tableau 1 de l'annexe III de la Directive européenne Cadre Stratégie
	Framework Directive (2008/56/EC)		Milieux Marins (2008/56/EC)
Habitat:	This term addresses (as defined in EC Decision	Habitat:	Ce terme (tel que défini dans la Décision CE 2010/477/UE), se
	2010/477/UE) both the abiotic characteristics and the		réfère à la fois aux caractéristiques abiotiques et à la communauté
	associated biological community, treating both elements		biologique associée, de façon indissociables (e.g. EUNIS level 5
	together (e.g. EUNIS level 5 or 6). This term may also		ou 6). Ce terme peut également se référer à certains complexes
	refer to a number of habitat complexes (which means		d'habitats (impliquant, si approprié, dévaluer la composition,
	assessing, where appropriate, the composition, extent and		l'étendue et les proportions relatives des habitats composant ce
	relative proportions of habitats within such complexes)		complexe) et à certains habitats fonctionnels (tels que les frayères,
	and to some functional habitats (such as spawning,		les zones de reproduction, de repos, d'alimentation, et les couloirs
	breeding, resting, feeding areas and migration routes)		migratoires)
Functional group	An ecologically relevant set of species, applied here in		Un ensemble écologiquement cohérent d'espèces, appliqué ici en
(of species):	particular to the following (highly) mobile species	(d'espèces):	particulier aux espèces (largement) mobiles suivantes: oiseaux,
	groups: birds, reptiles, marine mammals, fish and		reptiles, mammifères marins, poissons et céphalopodes. Chaque
	cephalopods. Each functional group represents a		groupe fonctionnel représente un rôle écologique majeur (e.g.
	predominant ecological role (e.g. offshore surface-		oiseaux se nourrisant au large en sub-surface, poissons démersaux)
	feeding birds, demersal fish) within the species group.		au sein du groupe d'espèces. Ce terme est cité dans la Decision CE
	This term is referred to in the EC Decision 2010/477/UE		2010/477/UE (Partie B, espèces)
	(Part B, species)		
Texel-Faial	Cf. document downloadable at:	Critères de Texel-	Cf. document téléchargeable à:
Criteria	http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&sour	Faial:	http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&
	ce=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0CCYQFjAA&		cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0CCIQFjAAahUKEwjzto-
	url=http%3A%2F%2Fwww.ospar.org%2Fdocuments%		7punGAhWIPxQKHYo0B1k&url=http%3A%2F%2Fwww.ospar.
	2Fdbase%2Fdecrecs%2Fagreements%2F03-		org%2Fdocuments%2Fdbase%2Fdecrecs%2Fagreements%2F03-
	13e texel_faial%2520criteria.doc&ei=r1MQVPP7GYv		13f_criterestexel-
	uaPm7gBA&usg=AFQjCNFFBqKlpeixMYiLZD1JqGJ C rAwTw&sig2=wG6kTCw1ZQvZJwazTNX7iw&by		faial.doc&ei=i7KsVbPFKYj_UIrpnMgF&usg=AFQjCNEVmunt g7oEq-C4n4tbGPpuM3B_0w&sig2=eVctr-Vg51LEVuFv97-
	m=bv.74649129,d.d2s		A&bvm=bv.98197061,d.d24
(sub)regional	A high proportion of the habitat or species population (at	importance (sous-	Une grande proportion de l'habitat ou de la population de l'espèce
importance	any time of its life cycle) occurs within a specific)régionale (critère	(quel que soit le stade de vie considéré) est situé dans une zone
(Texel-Faial	biogeographic region and/or (sub)region of national	Texel-Faial):	biogéographique spécifique et/ou une (sous-)région relevant d'une
Criteria)	responsibility, within the Mediterranean Sea	10.101 1 0.101)	responsabilité nationale, en Méditerranée
Rarity (Texel-	A habitat is assessed as being rare if it is restricted to a	Rareté (critère	Un habitat est dit rare s'il est restreint à un nombre limité de sites
Faial Criteria)	limited number of locations or to small, few and scattered	Texel-Faial):	ou à quelques petits sites dispersés en Méditerranée, Une espèce
	locations in the Mediterranean Sea. A species is rare if	, .	est rare si sa population totale est faible. Dans le cas d'une espèce
	the total population size is small. In case of a species that		sessile ou à mobilité restreinte, quel que soit le stade de vie

ONEF (DEFI)/MED	IG.22/28 - Page 484		
	is sessile or of restricted mobility at any time of its life cycle, a species is rare if it occurs in a limited number of locations in the Mediterranean Sea, and in relatively low numbers. In case of a highly mobile species, the total population size will determine rarity		considéré, cette espèce est rare si son occurence est limitée à nombre réduit de sites en Méditerranée, et en faibles abondances. Dans le cas d'espèces largement mobiles, la taille de la population détermine sa rareté éventuelle
T/ 64'1		Dûl - 6	III.
Key functional	A species (population) or habitat, which function(s) as a	Rôle fonctionnel clé	Une espèce (population) ou un habitat, dont la(es) fonction(s) ont
role (from Texel-	key role to support ecosystem processes and interactions.	(d'après critère	un rôle clé dans les processus et interactions de l'écosystème. Ces
Faial Criteria)	These key functions may be associated to natural	Texel-Faial):	fonctions clés peuvent être associées à une productivité naturelle,
	productivity, trophic role, remarkable biodiversity or		un rôle trophique, une biodiversité remarquable, ou aux "habitats
	"species functional habitats", such as spawning,		fonctionnels d'espèces", tels que les zones de frayères, de
	breeding, resting and feeding areas and migration routes		reproduction, de repos, d'alimentation et les couloirs migratoires
Sensitivity	À species (population) or habitat is "sensitive" when:	Sensibilité (critère	Une espèce (population) ou un habitat est "sensible" si:
(Texel-Faial	a. it has low resistance (that is, it is easily adversely	Texel-Faial):	a. il a une faible résistance (c'est-à-dire qu'il est facilement impacté
Criteria):	affected by human activity); and/or		par les activités humaines); et/ou
	b. it has low resilience (that is, after an adverse effect		b. il a une faible résilience (c'est-à-dire, qu'après un impact dû à
	from human activity, recovery is likely to be achieved		une activité humaine, il n'est susceptible de récupérer qu'après une
	only over a long period)		longue période)
Vulnerability:	A species (population) or habitat is "vulnerable" when it	Vulnérabilité:	Une espèce (population) ou un habitat est "vulnérable" si il est
	is exposed to a pressure, to which it is sensitive (cf.		exposé à une pression, à laquelle il est sensible (cf. colonnes N à
	column N to V)		V)
Declining or	A "declining" species (population) or habitat means an	En déclin ou menacé	Une espèce (population) ou un habitat en "déclin" implique une
threatening	observed or indicated significant decline in numbers,	(d'après critère	diminution, observée ou mesurée de façon significative, en
(from Texel-Faial	extent or quality (quality refers for a species to its life	Texel-Faial):	abondance, étendue ou qualité (qualité se réfère pour une espèce à
Criteria):	history parameters). The decline may be historic, recent		ses paramètres démographiques). Le déclin peut être historique,
	or current. The decline can occur in the whole		récent ou actuel. Le déclin peut avoir lieu sur toute la Méditerranée
	Mediterranean Sea area or (sub) regionally. Where the		ou une (sous-)région. Quand le déclin est "clair et avéré", et peut
	decline is "clear and present", and can be linked directly		être lié directement ou indirectement à une activité humaine,
	or indirectly to human activity, the species (population)		l'espèce (population) ou l'habitat est aussi considéré comme
	or habitat is also considered to be "currently threatened".		"actuellement menacé". Quand il y a une forte probabilité de déclin
	Where there is a high probability of significant decline		significatif, lié directement ou indirectement à une activité
	linked directly or indirectly to human activity, the species		humaine, l'espèce (population) ou l'habitat est considéré comme
	(population) or habitat is considered to be "potentially		"potentiellement menacé"
	threatened"		
Feasability (for	Existence of methods and protocols to monitor a species	Faisabilité (pour la	Existance de méthodes et protocoles pour réaliser la surveillance
monitoring):	(population) or habitat. Resources needed (logistic,	surveillance):	d'une espèce (population) ou d'un habitat. Les ressources
	technical and human) and actually existing monitoring		nécessaires (logistiques, techniques et humaines) et les
	are detailed in column W to AG		surveillances actuellement existant sont détaillés dans les colonnes
			W à AG
Priority:	If a species or habitat meet at least 1 of the Texel-Faial	Priorité:	Si une espèce ou habitat réponds à au moins 1 des critères de Texel-
	criteria AND is vulnerable AND then it's monitoring is		Faial ET est vulnérable ET que son surveillance est techniquement
	technically feasible, its monitoring should be highly		faisable, son surveillance doit être hautement prioritaire. Par
	prioritized. Besides, redundancies in selected species or		ailleurs, la redondance entre les espèces ou habitats sélectionnés,

	habitats representing specific functional		représentatifs d'un groupe fonctionnel ou habitat principal
	groups/predominant habitats, should be considered.		spécifique, doit être considérée. La priorité haute signifie que des
	Priority mean than sufficient resources (national and/or		ressources suffisantes (nationales et/ou jointes à l'échelle de la
	joint at (sub) regional scale) should be dedicated to		(sous-)région) devraient être dédiées pour acquérir des données
	acquire relevant data at sufficient spatial and temporal		pertinentes à une résolution spatiale et temporelle suffisante. Les
	resolution. Low prioritized species or habitats should		espèces et habitats moins prioritaires devraient aussi être
	also be monitored, but data could be acquired at a		surveillances, mais les données pourraient être acquises à une
	minimum relevant spatial and temporal resolution,		résolution spatiale et temporelle minimale, mais pertinente, en
	according to available resources (cf. pragmatic approach		fonction des ressources disponibles (cf. approche pragmatique
<u> </u>	for assessment scale)	10 1 11 11 1 1 1 1	pour l'échelle d'évaluation)
Assessment	For monitoring issue, assessment scale is expressed as	Échelle d'évaluation	Pour la surveillance, l'échelle d'évaluation correspond au plan
monitoring scale:	the relevant spatial and temporal resolution of required	pour la surveillance:	d'échantillonnage et aux résolutions spatiale et temporelle
	data. These resolutions (number and location of sampling		pertinentes pour acquérir les données requises. Ces résolutions
	stations, accuracy of remote detection, sampling		(nombre et position des stations d'échantillonnage, précision de la
	frequencies, etc.) are likely to be a compromise (cost-		télédétection, fréquence d'échantillonnage, etc.) devraient être
	efficiency) between "high resolution" (which enable a		définies selon un compromis (coût/efficacité) entre une "haute
	very accurate and complete assessment, but more		résolution" (permettant une grande précision et une évaluation
	expensive assessment) and a more pragmatic approach,		complète, mais à un coût supérieur), et une approche plus
	identifying a resolution and sampling design in		pragmatique, adaptant la résolution et/ou le plan d'échantillonnage,
	accordance with available resources (less expensive, but		selon les ressources disponibles (moins couteux, mais pouvant
	which could lead to an incomplete or partial assessment)		conduire à une évaluation partielle ou incomplète)
Mediolittoral:	Bathymetric level, corresponding to the intertidal benthic	Mediolittoral:	Étage bathymétrique correspondant à la zone benthique intertidale
	area (from higher to lower tide levels); organisms are in		(comprise entre les niveaux des plus hautes et des plus basses mers)
	there submitted to alternating immersion and emersion		; les peuplements y sont régulièrement soumis aux alternances
			d'émersion et immersion
Infralittoral:	Bathymetric level, associated to preferential benthic	Infralittoral:	Étage bathymétrique correspondant à la zone benthique de
	distribution area of photophilic organisms		répartition préférentielle des organismes photophiles
	(approximatively, for Mediterranean Sea, from 0 to -50		(approximativement, en Méditerranée, de 0 à -50 mètres, sur les
	meters depth, on official marine bathymetric maps)		cartes marines bathymétriques officielles)
	Bathymetric level, associated to preferential benthic		Étage bathymétrique correspondant à la zone benthique de
	distribution area of sciaphilic organisms		répartition préférentielle des organismes sciaphiles
	(approximatively, for Mediterranean Sea, from -50 to -		(approximativement, en Méditerranée, de -50 à -200 mètres, sur les
Circalittoral:	200 meters depth, on official marine bathymetric maps)	Circalittoral:	cartes marines bathymétriques officielles)
	Bathymetric level, associated to darkness and continental		Étage bathymétrique correspondant à la zone aphotique et la pente
	slope (approximatively from -200 to -2000 meters depth,		continentale (approximativement de -200 à -2000 mètres, sur les
Bathyal:	on official marine bathymetric maps)	Bathyal:	cartes marines bathymétriques officielles)
			Dernier étage bathymétrique correspondant à la zone aphotique et
	Last bathymetric level, associated to darkness and plains		des plaines au bas de la pente continentale (approximativement
	after the continental slope (approximatively below -2000		sous -2000 mètres, sur les cartes marines bathymétriques
Abyssal:	meters depth, on official marine bathymetric maps)	Abyssal:	officielles)
	1	•	,

	This term of "coastal waters" addresses here, for pelagic		Le terme "d'eaux côtières" se réfère ici, pour les habitats
	habitats, relatively low depth marine waters, directly		pélagiques, à des eaux marines de profondeurs relativement faible,
	influenced by terrigeneous and freshwaters inputs		soumises à l'influence directe des apports terrigènes et des eaux
	(approximatively from the coast to the beginning of the		douces (approximativement de la côte au début du plateau
Coastal waters:	continental shelf)	Eaux côtières:	continental)
			Les "eaux du plateau et océaniques" se réfère ici, pour les habitats
	This term of "shelf and oceanic waters" addresses here,		pélagiques, aux eaux marines situées au large (plateau, bathyal et
	for pelagic habitat, offshore marine waters (shell, bathyal		abysses), moins soumises directement à l'influence des apports
	and abyss), less directly influenced by terrigeneous and		terrigènes et des eaux douces. Elles sont caractérisées par des
Shelf and Oceanic	freshwaters inputs. They are characterized by specific	Eaux du plateau et	conditions physico-chimiques et des communautés biologiques
waters:	physico-chemical conditions and biological communities	océaniques:	spécifiques

C		Species functional groups
Species class	CE/OSPAR	FR experts proposal (subdivision of toothed whales)
	Baleen whales	baleines à fanons (Mysticètes)
Marine mammals /	toothed wales	Odontocètes épipélagiques stricts (alimentation entre 0 à -200 m)
Mammifères marins	toothed wates	Odontocètes épi- et méso-bathy-pélagiques (alimentation de 0 à >-200 m)
	Seals	Phoques (pinnipèdes)
Reptiles	Turtles	Tortues marines
	Coastal top predators	Prédateur supérieur côtier
	intertidal benthic-feeders	à alimentation benthique littoral, côtier (côtier)
	inshore benthic feeders	à alimentation benthique subtidale, côtier (eaux côtières)
Birds / Oiseaux	inshore surface-feeders	à alimentation pélagique de surface, côtier (eaux côtières)
	inshore pelagic feeders	à alimentation pélagique de sub-surface, côtier (eaux côtières)
	offshore surface feeders	à alimentation pélagique de surface, au large (eaux du plateau et océaniques)
	offshore pelagic feeders	à alimentation pélagique de sub-surface, au large (eaux du plateau et océaniques)
	Diadromous bony fish	Poissons diadromes
	Demersal coastal bony fish	Poissons osseux démersaux côtiers (eaux côtières)
	Demersal coastal elasmobranch	Elasmobranches démersaux côtiers (eaux côtières)
	Pelagic coastal bony fish	Poissons osseux pélagiques côtiers (eaux côtières)
Fish / Poissons	Pelagic coastal elasmobranchs	elasmobranches pélagiques côtiers (eaux côtières)
	Demersal offshore bony fish	Poissons osseux démersaux du large (eaux du plateau et océaniques)
	Demersal offshore elasmobranchs	elasmobranches démersaux du large (eaux du plateau et océaniques)
	Pelagic offshore bony fish	Poissons osseux pélagiques du large (eaux du plateau et océaniques)
	Pelagic offshore elasmobranchs	elasmobranches pélagiques du large (eaux du plateau et océaniques)
Cephalopods /	Coastal cephalopods	Céphalopodes côtiers (eaux côtières)
Céphalopodes	Offshore cephalopods	Céphalopodes du large (plateau et océaniques)

Predominant habitat or	Specific habitat type or species to	ADDITIONAL INFORMATION (to be further discussed):	(sub)regional importance	Rarity	Key functional role	Declining	Sensitivity/Vulnera	feasability (for	Priority	Assessment monitoring	EUNIS	Habitats
'Functional'' group of species	be monitored	specific representatives species or habitats (Invertebrates associated with habitats)		·		or threatening	bility (exposure to pressures): cf. column N to V	monitoring): cf. column W to AG	(estimated from column D to I)	scale	2015	Directive
Seabed - mediolittoral - nfralittoral rock	Communities in the mediolittoral and infralittoral that are based on bio-construction	(e.g. vermetid reefs, e.g. Dendropoma paetreum, Cladocora, Astroides calicularis, ; some Cystoseira spp. belts,)	Subregional distribution in Southern Mediterranean (Chemmelo & Silenzi, 2011)	subregional distribution	Biodiversity, keystone/habitat formers, sediment transport, carbon flux, protection from coastal erosion		high sensitivity and vulnerability	1. (ship/video/photo/ quadrats/diving)	1	fine scale assessment = community level (EUNIS 5)		1170 Reefs
Seabed - infralittoral rock	Hard beds (bottoms, substrates, reefs) associated with communities of photophilic algae	eg. facies with Cystoseira amentacea, Mytilus galloprovincialis, Corallina elongata/Herposiphonia secunda, Dasycladus vermisularis, Alsidium helminthochorton, Gelidium spinosum, Lobophora variegata, Cladocora caespitosa, Cystoseira brachycarpa, Cystoseira crinita, Cystoseira crinitophylla, Cystoseira sauvageauana, Cystoseira spinosa, Sargassum vulgare, Dictyopteris polydioides, Calpomenia sinuosa, Stypocaulon scoparium, Cystoseira compressa, Pterothamnion crispum/Compsothamnion thuyoides, Schottera nicaeensis, Rhodymenia ardissonei/Rhodophyllis divaricata or facies with big hydrozoans	Wide regional distribution	Patchiness of wide regional distribution	Biodiversity, keystone, Carbonate flux, nutrient fluxes		high sensitivity and vulnerability	1. (ship/video/photo/ quadrats/diving)	1	fine scale assessment = community level (EUNIS 5)		1170 Reefs
Seabed - mediolittoral- nfralittoral sediment	Seagrass meadows	Posidonia oceanica, Cymodocea nodosa, Zostera sp	Wide regional distribution (Ciannoulaki et al., 2013; Ciiakoumi et al, 2013)	Patchiness of wide regional distribution	Biodiversity, keystone/habitat formers, carbon sink, spawning and nursery grounds, critical food resources, water quality and transparency, water oxygenation, sediment stabilization, protection from coastal erosion		high sensitivity and vulnerability	1. (ship/sonar/video/p hoto/diving)	1	fine scale assessment = community level (EUNIS 5)		1120 Posidoni beds, 1110
Seabed - mediolittoral- infralittoral sediment	Infrallitoral sands or muddy sands	e.g. facies with Pinna nobilis, Asterina pancerii, Callianassa tyrrhena/Kellia corbuloides, Cerastoderma glaucum, Cyathura carinata, Loripes lacteus or Tapes spp.	Wide regional distribution	Patchiness of wide regional repartition	Biodiversity, sediment properties, organic, nutrient fluxes		lower sensitivity and vulnerability	1. (ship/sonar/video/p hoto/grabs)	2	fine scale assessment = community level (EUNIS 5)		1140, 1110
Seabed - circalittoral rock	Hard bottomhabitats associated with coralligenous communities, sciaphillic algae and semi dark caves, deep reefs (dominated by sponges and other filter feeders)	eg. facies with Cystoseira zosteroides. Mesophyllum lichenoides. Lithophyllum frondosum/Halimeda tuna, Rodriguezella strafforelli, Eunicella spp, Lophogorgia, Paramuricea, Parazoanthus spp, ot facies of Corallium rabrum, Leptosammia spp.	Wide regional distribution (Giakoumi et al, 2013)	Patchiness of wide regional distribution	Biodiversity, keystone species/habitat formers, carbonate flux		high sensitivity and vulnerability	1. (ship/sonar/video/p hoto)	1	fine scale assessment = community level (EUNIS 5)		1170+8330 Submerged or partially submerged se caves
Seabed - circalittoral sediment	Communities of the coastal detritic bottom	e.g. facies with Laminaria rodriguezii, Osmundaria and Peysonnelia, Ophiothrix quinquemaculata, Neolampas rostellata ot Leptometra phalangium	Wide regional distribution	Patchiness of regional distribution	Biodiversity, sediment properties and fluxes		lower sensitivity and vulnerability	1. (ship/sonar/video/p hoto/grab)	2	fine scale assessment = community level (EUNIS 5)		1110?
Seabed - circalittoral sediment	Maerl communities	e.g. Lithothamnion corallioides, Phymatolithon calcareum	Wide Regional repartition (cf. Martin et al., 2014; DOI: 10.1038/srep06646)	Patchiness of wide regional repartition	1 (biodiversity, Carbonate flux)		(high sensitivity and vulnerability)	1. (ship/sonar/video/p hoto/grab)	1	fine scale assessment = community level (EUNIS 5)		1160 (L. corallioides), 1110 (P. Calcareum)
Seabed - circalittoral sediment	Biocoenosis of coastal terrigenous muds	e.g. facies with Turritella tricarinata communis, Virgularia mirabilis/Pennatula phosphorea ot Alcyonium palmatum/Stichopus regalis	regional	Patchiness of wide regional repartition	Biodiversity, sediment properties and fluxes		lower sensitivity and vulnerability	1. (ship/sonar/video/p hoto/grab)	2	fine scale assessment = community level (EUNIS 5)		
Seabed - circalittoral sediment	Communities of shelf-edge detritic bottoms	e.g. facies with Leptometra phalangium	regional		Biodiversity		lower sensitivity and vulnerability	1. (ship/sonar/video/p hoto/grab)	2	fine scale assessment = community level (EUNIS 5)		1110
Seabed - bathyal-abyssal	Communities of deep-sea corals	e.g. facies with Lophelia pertusa or Madrepora oculata	regional / not yet comprehensive mapping of the populations (Bo et al., 2015)	rare	Biodiversity, habitat formers		Extremely vulnerable species but less exposed to pressures	(ship/sonar/video/p hoto/grab)	2	fine scale assessment = community level (EUNIS 5)		1170 reefs
Seabed - bathyal-abyssal	Seeps and communities associated with bathyal muds	e.g. facies with Isidella elongata, Funiculina quadrangularis, Thenea muricata, Brissopsis lyrifera , Apporhais seressianus ot Pheronema carpenteri	regional		Biodiversity / keystone /		lower sensitivity and vulnerability	(ship/sonar/video/p hoto/grab)	2	fine scale assessment = community level (EUNIS 5)		1180?
Seabed - bathyal-abyssal	Communities associated with seamounts	(cf. mediterranean deep sea experts)?	regional		Biodiversity		lower sensitivity and vulnerability	(ship/sonar/video/p hoto/grab)	2	fine scale assessment = community level (EUNIS 5)		1170 reefs; 1180? Submarine structures made by leaking gases
Water column - coastal waters	Coastal waters phytoplankton communities	HABs	wide regional repartition	No but depends of the level of taxonomy considered (can be true at the species level)	biodiversity, food webs, fluxes and nutrient recycling		high sensitivity and vulnerability		1	national/regional		
Water column - coastal waters	Coastal waters zooplankton communities	cf. jellyfish population dynamics and blooms; Jellyfish species : Phyllorhiza punctata and Mnemiopsis leidyi. Secondary Cassiopea andromeda Catostylus tagi Geryonia proboscidalis Marivagia stellata Pelagia benovici Rhopilema nomadic, Beroe ovate	wide regional repartition	No but depends of the level of taxonomy considered (can be true at the species level)	biodiversity, food webs, fluxes and nutrient recycling		high sensitivity and vulnerability		1	national/subregional		
Water column - shelf and oceanic waters	Shelf and oceanic waters phytoplankton communities		wide regional repartition	No but depends of the level of taxonomy considered (can be true at the species level)	biodiversity, food webs, fluxes and nutrient recycling				to define	subregional		
Crustacean (shellfish)	Parapenaeus longirostris		subregional	at the species level)		†			1	subregional		

	Minimun	aliet			Texel-Faial Criteria			, (10.22/20 - 1		ology/listed
Predominant habitat or "Functional" group of species		ADDITIONAL INFORMATION (to be further discussed): specific representatives species or habitats (Invertebrates associated with habitats)	(sub)regional importance	Rarity	Key functional role	Declining or threatening	Sensitivity/Vulnera bility (exposure to pressures): cf. column N to V	feasability (for monitoring): cf. column W to AG	Priority (estimated from column D to I)	Assessment monitoring scale	EUNIS 2015	Habitats Directive
Water column - shelf and oceanic waters	Shelf and Oceanic waters zooplankton communities	cf. jellyfish population dynamics and blooms; HABs	wide regional repartition	No but depends of the level of taxonomy considered (can be true at the species level)	biodiversity, food webs, fluxes and nutrient recycling				to define	subregional		
Seabirds - coastal top predators											i	I
Seabirds - intertidal benthic- feeders												
Seabirds - inshore benthic feeders	Phalacrocorax aristotelis (Linnaeus, 1761)		regional	wide regional distribution					1	regional		
Seabirds - offshore surface- feeders	Larus audouinii (Payraudeau, 1826)		subregional	wide subregional distribution					1	subregional		1
Seabirds - inshore surface- feeders	Sterna spp.	Sterna albifrons (Pallas, 1764) or Sterna nilotica (Gmelin, JF, 1789) or Sterna sandvicensis (Latham, 1878)	regional	uisi/ibaiio/i					1	regional		
Seabirds - offshore (surface or pelagic ?) feeder	Puffinus spp.	Puffinus mauretanicus (Lowe, PR, 1921), Puffinus yelkouan (Brünnich, 1764)	regional						1	regional		
Mammals - seals	Monachus monachus (Hermann, 1779)		subregional						1	subregional		priority species
Mammals - baleen whales	Balaenoptera physalus (Linnaeus 1758)		subregional						1	subregional	1	
Mammals - toothed whales (deep feeder)	Physeter macrocephalus (Linnaeus, 1758)		subregional						1	subregional		
Mammals - toothed whales (deep feeder)	Ziphius cavirostris (Cuvier G., 1832)		subregional						2	subregional		
Mammals - toothed whales (epipelagic feeder)	Delphinus delphis (Linnaeus, 1758)		subregional						1	subregional		
Mammals - toothed whales (epipelagic feeder)	Tursiops truncatus (Montagu, 1821)		regional						1	regional	1	priority species
Mammals - toothed whales (epipelagic feeder)	Stenella coeruleoalba (Meyen, 1833)		regional						2	regional	1	
Mammals - toothed whales (epipelagic feeder)	Globicephala melas (Trail, 1809)		subregional						2	subregional	1	
Mammals - toothed whales (epipelagic feeder)	Grampus griseus (Cuvier G., 1812)		subregional						2	subregional	1	
Reptiles - turtles	Caretta caretta (Linnaeus, 1758)		regional						1	subregional		priority species
Reptiles - turtles	Chelonia mydas (Linnaeus, 1758)		subregional (East, Central Mediterranean)						1	subregional		priority species
Fish - Diadromous bony fish			,									
Fish - Demersal coastal	Solea solea		subregional						2	subregional	ı	ı
Fish - Demersal coastal	Mullus barbatus		subregional						1	subregional		1
Fish - marine/benthopelagic	Pagellus bogaraveo		subregional						1	subregional	1	
Fish - marine/benthopelagic	Pagellus erytrinus		subregional						2	subregional	1	
Fish - marine, rocky bottoms, reef associated	Epinephelus marginatus		subregional						2			Endangered
Fish - Demersal coastal elasmobranch												ļ
Fish - Pelagic oceanic	Spicara smaris		subregional						2	subregional		1
Fish - pelagic-neritic	Engraulis encrasicolus		subregional			1			1	subregional		
Fish - pelagic-neritic	Sardina pilchardus		subregional						1	subregional		I
Fish - demersal/benthopelagic	Boops boops		subregional						2	subregional		1
Fish - marine/demersal	Merluccius merluccius		subregional			1			1	subregional		ļ.
Fish - Pelagic coastal elasmobranch												
Fish - Pelagic offshore elasmobranch												1
Fish - marine/demersal Fish - Demersal offshore	Mullus surmuletus		subregional	1					1	subregional	-	i
elasmobranch Crustacean (shellfish)	Aristaeomorpha foliacea		subregional	-	 				1	subregional		
Crustacean (shellfish)	Aristeus antennatus		subregional	1	1	1			1	subregional		i
			-	1	-	1			2			
Crustacean (shellfish) Crustacean (shellfish)	Nephrops norvegicus Parapenaeus longirostris		subregional subregional						1	subregional subregional		
	epinephelus marginatus											
	-Lun-Lucian manganatan											

Predominant habitat	inimum list Specific habitat type or			Contaminants		Hydrological	cific representativ	UW NIS	Vessel	Lab facilities,	Taxonomic	Monitoring techniques	Aerial	Feasibility Land-based	In-water	Indicators established	Existing	Satellite / Remote	Oceanograph
r "Functional" roup of species	species to be monitored	of habitat (construction ports, marinas)	enrichment		fishing (target, non-target)	changes (thermal, salinity regime)	disturbances to species (e.g. litter, visual disturbance)	noise		equipment, consumables	expertise (technicians, scientists)	developed	Actial	Landonsed	in-water	indicators established	observatory stations / long term monitoring programmes	Sensing / aerial platforms	platforms
eabed - nediolittoral - nfralittoral rock	Communities in the mediolittoral and infralittoral that are based on bio- construction								No	Yes	Low	Diving, ROVs, drop cameras, quadrats, photo quadrats, Side scan sonar, Multibeam bathymetry							No
abed - infralittoral ck	Hard beds (bottoms, substrates, reefs) associated with communities of photophilic algae								No	Yes	High	Diving, ROVs, drop cameras, quadrats, photo quadrats etc				WFD	WFD monitoring network		No
abed - ediolittoral- fralittoral sediment	Seagrass meadows			?					Yes	Yes	Moderate	Diving, ROVs, drop cameras, quadrats, photo quadrats, Side scan sonar, Multibeam bathymetry				WFD	WFD monitoring network		No
abed - ediolittoral- fralittoral sediment	Infrallitoral sands or muddy sands		?	?	?				Yes	Yes	High	Grabs, corers; dredges				WFD	WFD monitoring network		
eabed - circalittoral	Hard bottom habitats associated with coralligenous communities, sciaphillic algae and semi dark caves, deep reefs (dominated by sponges and other filter feeders)			?	?				Yes	Yes	Moderate	Diving, ROVs, drop cameras,quadrats, photo quadrats, Side scan sonar, Mukibeam bathymetry				For coralligenous indicators under development (e.g. CIGESMED)	?		
diment	Communities of the coastal detritic bottom			?					Yes	Yes	High	Grabs, corers; dredges, / ROVs, drop cameras, quadrats, photo quadrats, Side scan sonar, Multibeam bathymetry				For the soft bottom communities WFD indicators / For coralligenous indicators under development (e.g. CIGESMED)	partly covered by WFD monitoring network for soft bottom comm		
diment	Maerl communities			?					Yes	Yes	High	Grabs, corers; dredges,/ ROVs, drop cameras,quadrats, photo quadrats, Side scan sonar, Multibeam bathymetry				For the soft bottom communities WFD indicators / For coralligenous indicators under development (e.g. CIGEMED)			
ediment	Biocoenosis of coastal terrigenous muds		?	?	?			?	Yes	Yes	High	Grabs, corers; dredges				WFD?	partly covered by WFD monitoring network?		
abed - circalittoral liment	Communities of shelf-edge detritic bottoms			?				?	Yes	Yes	High	Grabs, corers; ROV, Side scan sonar, Multibeam bathymetry				No			
abed - bathyal- yssal	Communities of deep-sea			?					Yes	Yes	High	ROVs, Side scan sonar, Multibeam bathymetry				No			
abed - bathyal- yssal	Seeps and communities associated with bathyal muds			?					Yes	Yes	High	ROVs, corers, Side scan sonar, Multibeam bathymetry				No			
abed - bathyal-	Communities associated with			?					Yes	Yes	High	ROVs, corers, Side scan sonar,							
oyssal /ater column - oastal waters	seamounts Coastal waters phytoplankton communities								Yes	Yes	High to low (depends of the laboratory where are analysed the samples)	Multibeam bathymetry Niskin bottles				yes /chl-a	yes (to check for each country. Yes for: FR,SP)	sea surface temperature, chlorophyll etc	Buoys
vater column - pastal waters	Coastal waters zooplankton communities			?					Yes	Yes	High to low (depends of the laboratory where are analysed the samples)	Plankton nets, LOPC, UVP, PCR, CUFES, pump, trawling net (for jellyfishes), ZooCam and zooscan (for analyse)				No	yes (to check for each country. Yes for: FR,SP)	No	Buoys
nd oceanic waters	Shelf and oceanic waters phytoplankton communities			?					Yes	depends of the ship	High to low (depends of the laboratory where are analysed the samples)	Niskin bottles				yes /chl-a	yes (to check for each country. Yes for: FR,SP)	sea surface temperature, chlorophyll etc	Buoys, glider argo floats
nd oceanic waters	Shelf and Oceanic waters zooplankton communities								Yes	depends of the ship	High to low (depends of the laboratory where are analysed the samples)	Plankton nets, LOPC, UVP, PCR, CUFES, pump, trawling net (for jellyfishes), ZooCam and zooscan (for analyse)				No	yes (to check for each country. Yes for: FR,SP)	No	Buoys, glider argo floats
p predators									No No	No.		Birdwatching, breeding areas					Yes	teledetection Tracking ?	No No
abirds - intertidal nthic-feeders									INO	No		Birdwatching, breeding areas					ies	teledetection Tracking ?	INO
abirds - inshore enthic feeders	Phalacrocorax aristotelis (Linnaeus, 1761)									No	Moderate	Shipboard or breeding areas						Teledection Tracking	
eabirds - offshore irface-feeders	Larus audouinii (Payraudeau, 1826)									No	Moderate	Shipboard or breeding areas						Teledection Tracking	
eabirds - inshore urface-feeders	Sterna spp.									No	Moderate	Shipboard or breeding areas						Teledection Tracking	
abirds - offshore urface or pelagic ?)	Puffinus spp.									No	Moderate	Shipboard or breeding areas						Teledection Tracking	
eder Iammals - seals	Monachus monachus (Hermann, 1779)								Yes	Yes	Moderate	Quadrat sampling of colonies				Yes	Yes	Teledection Tracking	
ammals - baleen hales	Balaenoptera physalus (Linn aeus 1758)								Yes	Yes	Moderate	Shipboard, acoustic or aerial strip transects				Yes	Yes	Teledection Tracking	
lammals - toothed	Physeter macrocephalus (Linnaeus, 1758)								Yes	Yes	Moderate	Shipboard surveys; Acoustic surveys; Aerial surveys (but not optimum due to long dives				Yes	Yes	Teledection Tracking	
whales (deep feeder)	, , ,								Yes	Yes	Moderate	Shipboard surveys, Acoustic surveys (but not easy to detect), Aerial surveys (but not optimum due to long dives)				Yes	Yes	Teledection Tracking	
Mammals - toothed whales (epipelagic	Delphinus delphis (Linnaeus, 1758)								Yes	Yes	Moderate	Shipboard or aerial strip transects				Yes	Yes	Teledection Tracking	

	linimum list		es (binary=	occurring or n		izea (rankec) for each spec	ific representativ							Feasibility					
Predominant habitat or "Functional" group of species	Specific habitat type or species to be monitored	Physical loss of habitat (construction ports, marinas)	Physical damage to habitat	Nutrient enrichment	Contaminants	Removal by fishing (target, non-target)	Hydrological changes (thermal, salinity regime)	Other disturbances to species (e.g. litter, visual disturbance)	UW NI noise	S Vessel	Lab facilities, equipment, consumables	Taxonomic expertise (technicians, scientists)	Monitoring techniques developed	Aerial	Land-based	In-water	Indicators established	Existing observatory stations / long term monitoring programmes	Satellite / Remote Sensing / aerial platforms	Oceanographic platforms
Mammals - toothed whales (epipelagic feeder)	Tursiops truncatus (Montagu, 1821)	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,								Yes	Yes	Moderate	Shipboard, acoustic or aerial strip transects				Yes	Yes	Teledection Tracking	
Mammals - toothed whales (epipelagic feeder)	Stenella coeruleoalba (Meyen, 1833)									Yes	Yes	Moderate	Shipboard or aerial strip transects				Yes	Yes	Teledection Tracking	
Mammals - toothed whales (epipelagic feeder)	Globicephala melas (Trail, 1809)									Yes	Yes	Moderate	Shipboard, acoustic or aerial strip transects				Yes	Yes	Teledection Tracking	
Mammals - toothed whales (epipelagic feeder)	Grampus griseus (Cuvier G., 1812)									Yes	Yes	Moderate	Shipboard, acoustic or aerial strip transects				Yes	Yes	Teledection Tracking	
Reptiles - turtles	Caretta caretta (Linnaeus, 1758)									Yes,transects (monitoring CI 3&4 in marine areas)	Yes	Moderate	Other monitoring techniques developed: bycatch studies (Cl 3-5); during nesting, in-water, bycatch surveys: mark- recapture (Cl 3-5); specimen biometrics, aging, sexing, tissue analysis, fecundity & mortality rates (Cl 5)	(monitoring CI 3&4 in marine areas)	Yes, nesting monitoring (breeding areas) and stranding monitoring (coastal areas) (CI 3-5)	Yes, diving/snorkeling transects, capture-mark- recapture (CI 3-5 in marine areas)			Yes, during nesting/in- water/bycatch surveys (CI 3-5 in marine & breeding areas)	No
Reptiles - turtles	Chelonia mydas (Linnaeus, 1758)									Yes,transects (monitoring CI 3&4 in marine areas)	Yes	Moderate	Other monitoring techniques developed: bycatch studies (Cl 3-5); during nesting, in-water, bycatch surveys: mark- recapture (Cl 3-5); specimen biometrics, aging, sexing, tissue analysis, fecundity & mortality rates (Cl 5)	(monitoring CI 3&4	Yes, nesting monitoring (breeding areas) and stranding monitoring (coastal areas) (CI 3-5)	Yes, diving/snorkeling transects, capture-mark- recapture (CI 3-5 in marine areas)			Yes, during nesting/in- water/bycatch surveys (CI 3-5 in marine & breeding areas)	No
Fish - Diadromous bony fish										Yes	Yes	Moderate								
Fish - Demersal coastal	Solea solea									Yes	Yes	High	Surveys at sea, data collection programmes, stock assessment models				yes	yes		
Fish - Demersal coastal	Mullus barbatus									Yes	Yes	High	Surveys at sea, data collection programmes, stock assessment models				yes	yes		
Fish - marine/benthopelagi c	Pagellus bogaraveo									Yes	Yes	High	Surveys at sea, data collection programmes, stock assessment models				yes	yes		
Fish - marine/benthopelagi c	Pagellus erytrinus									Yes	Yes	High	Surveys at sea, data collection programmes, stock assessment models				yes	yes		
Fish - marine, rocky bottoms, reef associated	Epinephelus marginatus																			
Fish - Demersal coastal elasmobranch										Yes	Yes	High								
Fish - Pelagic oceanic	Spicara smaris									Yes	Yes	High	Surveys at sea, data collection programmes, stock assessment models				yes	yes		
Fish - pelagic-neritic										Yes	Yes	High	Surveys at sea, data collection programmes, stock assessment models				yes	yes		
Fish - pelagic-neritic										Yes	Yes	High	Surveys at sea, data collection programmes, stock assessment models				yes	yes		
Fish - demersal /benthopelagic	Boops boops									Yes	Yes	High	Surveys at sea, data collection programmes, stock assessment models				yes	yes		
Fish - marine/demersal	Merluccius merluccius									Yes	Yes	High	Surveys at sea, data collection programmes, stock assessment models				yes	yes		
Fish - Pelagic coastal elasmobranch										Yes	Yes	High								
Fish - Pelagic offshore elasmobranch										Yes	Yes	High								
Fish - marine/demersal	Mullus surmuletus									Yes	Yes	High	Surveys at sea, data collection programmes, stock assessment models				yes	yes		
Fish - Demersal offshore elasmobranch										Yes	Yes	High								
Crustacean (shellfish)	Aristaeomorpha foliacea									Yes	Yes	High	Surveys at sea, data collection programmes, stock assessment models				yes	yes		
Crustacean (shellfish)	Aristeus antennatus									Yes	Yes	High	Surveys at sea, data collection programmes, stock assessment models				yes	yes		
Crustacean (shellfish)	Nephrops norvegicus									Yes	Yes	High	Surveys at sea, data collection programmes, stock assessment models				yes	yes		
Crustacean (shellfish)	Parapenaeus longirostris									Yes	Yes	High	Surveys at sea, data collection programmes, stock assessment models				yes	yes		

Appendice 2

Critères d'évaluation relatifs à la pollution/aux déchets

Critères d'évaluation relatifs à la pollution/aux déchets

a) Eutrophisation

Il est admis que la densité de surface est adoptée comme indicateur indirect de la stabilité statique étant donné qu'aussi bien la température que la salinité ont leur importance dans le comportement dynamique d'un système marin côtier. Davantage d'informations concernant les critères de typologie sont présentées dans le document UNEP(DEPI)/MED WG 417/Inf.15.

Les différents types d'eaux côtières peuvent être décrits comme suit dans une perspective écologique :

- Type I sites côtiers hautement influencés par des apports en eau douce
- Type IIA sites côtiers modérément influencés et qui ne sont pas directement touchés par des apports en eau douce (influence continentale)
- Type IIIW côte continentale, sites côtiers qui ne sont pas influencés/affectés par des apports en eau douce (Bassin occidental)
- Type IIIE non influencés par des apports en eau douce (Bassin oriental)
- Type Ile: côte (Bassin occidental)

De plus, le type d'eau côtière III a été divisé en deux sous-bassins différents, les bassins méditerranéens occidental et oriental, en raison des différentes conditions trophiques et ce type est largement documenté dans la littérature.

Il est recommandé de définir les principaux types d'eaux côtières en Méditerranée qui ont été intercalibrés (applicable au phytoplancton uniquement) comme présentés dans le tableau 1 ².

Tableau 1 Principaux types d'eaux côtières en Méditerranée

	Type I	Type IIA, IIA Adriatique	Type IIIW	Type IIIE	Type Ile-W
σt (densité)	<25	25 <d<27< td=""><td>>27</td><td>>27</td><td>Tous les champs</td></d<27<>	>27	>27	Tous les champs
Salinité	<34.5	34.5 <s<37.5< td=""><td>>37.5</td><td>>37.5</td><td>Tous les champs</td></s<37.5<>	>37.5	>37.5	Tous les champs

Afin d'évaluer l'eutrophisation, il est recommandé de s'appuyer sur le schéma de classification portant sur la concentration en chl-a ($\mu g/l$) dans les eaux côtières comme paramètre facilement applicable par tous les pays méditerranéens sur base des seuils et valeurs de référence indicatifs présentés dans le tableau 2.

² Les valeurs dérivées (G-moyenne des valeurs annuelles basée sur des séries longues (> 5 ans) d'échantillonnages au minimum mensuels) de la référence et du seuil (état bon/modéré) diffèrent d'un type à l'autre à l'échelle sous-régionale et ont été établies en utilisant différentes stratégies.

Tableau 2 Conditions de référence et délimitations des types d'eaux côtières présents en Méditerranée

Typologie des eaux côtières		de référence pour la nla (µg L ⁻¹)	Délimitations de la Chla (µg L ⁻¹) pour l'état Bon/modéré					
	G moyenne	90 % percentile	G moyenne	90 % percentile				
Type I	1,4	3,33³ - 3,93⁴	6,3	10 ^{2 -} 17,7 ³				
Type II-FR-SP		1,9		3,58				
Type II-A Adriatique	0,33	0,8	1,5	4,0				
Type II-B Tyrrhénienne	0,32	0,77	1,2	2,9				
Type III-W Adriatique			0,64	1,7				
Type III-W Tyrrhénienne			0,48	1,17				
Type III-W FR-SP		0,9		1,80				
Type III-E		0,1		0,4				
Type Ile-W		0,6		1,2 – 1,22				

³Applicable to Golf of Lion Type I coastal waters

⁴Applicable to Adriatic type I coastal waters

b) Valeurs de référence pour les déchets marins

Tableau 3 Valeurs de référence pour les déchets marins

Indicateur	Valeur minimum	Valeur maximum	Valeur moyenne	Référence proposée
(16). Plages (éléments/100 m)	11	3600	920	450-1400
(17). Déchets flottants (éléments/km²)	0	195	3.9	3-5
(17).Fond marin (éléments/km²)	0	7700	179	130-230
17. Microplastiques (éléments/km²)	0	892000	115000	100000-250000
(18). Tortues marines Tortues touchées (%) Déchets ingérés (g)	14% 0	92.5% 14	45.9% 1.37	40-60% 1-3

Note:

« Il convient de noter que la quantité d'informations disponibles est trop limitée pour établir des références définitives qui pourront être ajustées une fois que les programmes nationaux de surveillance auront fourni des données supplémentaires. De plus, les valeurs moyennes pour des zones importantes sont difficiles à harmoniser, en particulier pour les déchets côtiers. Par ailleurs, l'établissement ou la dérivation de références doit prendre en compte les conditions locales et peut suivre une approche plus localisée. Enfin, des références spécifiques supplémentaires peuvent être fixées par les PC pour des catégories spécifiques de déchets, en particulier lorsqu'elles représentent une part importante des déchets trouvés ou présentent un intérêt spécifique (mesures ciblées, etc.) »

c) Contaminants

- 1. Il est recommandé de suivre l'approche OSPAR basée dur un système de « feux de signalisation » aussi bien pour les concentrations en contaminants que pour les réponses biologiques et pour laquelle il faut définir deux « seuils » _{T0} et _{T1} (OSPAR, 2008; Davies et al., 2012);
- 2. Il est recommandé d'adopter les concentrations de fond (BC) et les concentrations d'évaluation de fond (BAC) des contaminants (pour les substances produites naturellement) dans les sédiments, obtenues grâce à l'analyse des couches préindustrielles des carottes sédimentaires datées établies pour la région méditerranéenne lorsque cela est approprié et sur base des données disponibles;
- 3. Il est recommandé d'utiliser les critères d'évaluation environnementale existants (EAC) à des fins indicatives pour les contaminants présents dans les sédiments et le biote et pour les réponses biologiques établies par l'OSPAR/ICES en attendant que de nouvelles informations écotoxicologiques ne soient disponibles notamment pour les espèces méditerranéennes (OSPAR, 2008; Davies et al., 2012);
- 4. Il est recommandé d'utiliser les BAC et EAC existants pour la fréquence LMS, SoS et MN et les biomarqueurs de l'activité AChE établis (Davies et al., 2012) et de travailler davantage pour développer et adopter de nouvelles BAC en utilisant les données issues des organismes échantillonnés dans les sites/zones que les parties contractantes de la Méditerranée considèrent comme étant des zones/stations de référence et qui devront être définies sur base de critères adoptés de commun accord.

Tableau 4(a): Niveau de BAC du PNUE/PAM pour les traces de métaux présentes dans les sédiments

PNUE/PAM, 2011. Développement de critères d'évaluation pour les substances dangereuses en Méditerranée. UNEP(DEPI)/MED WG. 365/Inf.8. Athènes, 2011.

Contaminant	Sédiments
	(μg/kg d.w.)
Cd	150
Hg	45
Pb	30,000

Tableau 4(b): Niveaux de BAC de Benedicto pour les traces de métaux présentes chez les moules et les poissons

Contaminant	^a Moules (<i>Mytilus</i>	^b Moules (<i>Brachidontes</i>	^a Poissons (<i>Mullus barbatus</i>)
	galloprovincialis)	variabilis)	(mg/kg d.w.)
	(mg/kg d.w.)	(mg/kg d.w.)	
Cd	1.088	1.00	0.016 ^c
Hg	0.188	0.17	0.600
Pb	3.80	1.00	0.559

^a données préliminaires pour le Nord-ouest Méditerranée; ^b données de BAC supplémentaires fournies par le Liban; ^c l'estimation antérieure (UNEP (DEPI) MED WG.365 / Inf.8

Tableau 5: Niveaux des EAC de l'OSPAR EAC

Commission OSPAR, Accord n° 2009-2. Accord sur les critères d'évaluation du CEMP pour le QSR 2010. Numéro de Publication 2009/461. CEMP: 2008/2009 Assessment of trends and concentrations of selected hazardous substances in sediments and biota. Publication number 2009/390. OSPAR QSR 2000-Chapter 4.

5(a) Hydrocarbures aromatiques polycycliques

Contaminant	Moules (μg/kg d.w.)	^a Sédiments (μg/kg d.w.)
Phénanthrène	1700	240
Anthracène	290	85
Fluoranthène	110	600
Pyrène	100	665
Benzo[a]anthracène	80	261
Chrysène	-	384
Benzo[k]fluoranthène	260	-
Benzo[a]pyrène	600	430
Benzo[ghi]perylène	110	85
Indeno[123-c,d]pyrène		240

^aEffets Low Range (ERLs)

5(b) Contaminants organochlorés

Contaminant	Moules (μg/kg w.w.)	Sédiments (µg/kg d.w.)	Poissons (μg/kg lipid)
CB28	3.2		64
CB52	5.4		108
CB101	6.0		120
CB105			
CB118	1.2		24
CB138	15.8		316
CB153	80		1600
CB156			
CB180	24		480
∑7CBs ICES	-	11.5 °	
Lindane	1.45	3.0°	11 ^b
α-НСН			-
pp'DDE	5-50 ^a	2.2 °	
HCB	-	20.2 °	-
Dieldrine	5-50 ^a	2.0 °	-

^a les données antérieures du rapport QSR2000; ^b ug / kg de poids humide (CEMP 2008/2009); ^c Effets Low Range (ERLs)

Tableau 6: Niveaux de Davies pour les biomarqueurs

Rapport de recherché coopérative de l'ICES No. 315. 277 pp.

Biomarqueurs/ dosages biologiques	Niveaux de BAC chez les moules (Mytilus galloprovincilais) (mg/kg d.w.)	Niveaux de EAC chez les moules (Mytilus galloprovincilais) (mg/kg d.w.)
Accentuation du stress (jours)	10	5
Stabilité de la membrane	120	50
lysosomaleTest de rétention du		
rouge neutre (minutes)		
Stabilité de la membrane	20	10
lysosomale méthode		
cytochimique (minutes)		
Activité AChE (protéine nmol	29	20
min-1 mg-1) dans les		
branchies (eaux françaises de		
la Méditerranée)		
Activité AChE (protéine nmol	15	10
min-1 mg-1) dans les		
branchies (eaux espagnoles de		
la Méditerranée)		
Fréquence micronucléaire	3,9	-
(0/00) chez les hémocytes		